



HAL
open science

Les centres des archives au Yémen

Mohammed Tawaf, Anne Regourd

► **To cite this version:**

Mohammed Tawaf, Anne Regourd. Les centres des archives au Yémen. *Nouvelles Chroniques du manuscrit au Yémen*, 2022, *Nouvelles Chroniques du manuscrit au Yémen* 15, 1 (15 (34)), pp.98. hal-03939657

HAL Id: hal-03939657

<https://hal.science/hal-03939657>

Submitted on 15 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

حـولـيات
مخطوطات
اليمن
الجديدة



*Nouvelles
Chroniques
du manuscrit
au Yémen*



ECRIVAIN PUBLIC À SANAA

عدد ١٥ (٣٤)، يوليو ٢٠٢٢

n° 15 (34) / Juillet 2022

Directrice de la Publication Anne REGOURD

Contact Secrétariat Sami LAGATI secre.cmy@gmail.com

Comité de rédaction Tamon BABA (Ritsumeikan University, Japon), Adday HERNÁNDEZ LÓPEZ (Universidad Complutense de Madrid), Anne REGOURD

Revue de presse Sami LAGATI (Université Paris-Sorbonne & Inalco)

Conseil de rédaction Geoffrey KHAN (Faculty of Asian and Middle Eastern Studies, Cambridge University (GB)), Martha M. MUNDY (The London School of Economics and Political Science), Jan RETSÖ (Gothenburg University, Suède), Sabine SCHMIDTKE (Institute for Advanced Study, Princeton)

Correspondants Tamon BABA (Ritsumeikan University, Japon), Deborah FREEMAN-FAHID (FRAS, Assistant Conservateur, Dir. de publication, The al-Sabah Collection, Dar al-Athar al-Islamiyyah, Koweït), Abdullah Yahya Al SULARAYHI (Abu Dhabi University, National Library)

Comité de lecture Hassan F. ANSARI (Institute for Advanced Study, Princeton), Anne K. BANG (University of Bergen, Norvège), Marco DI BELLA (Indépendant, Conservation/restauration manuscrits arabes), Deborah FREEMAN-FAHID (FRAS, Assistant Conservateur, Dir. de publication, The al-Sabah Collection, Dar al-Athar al-Islamiyyah, Koweït), David G. HIRSCH (Advisor for Library Services, Mohammed bin Rashid Library, Dubai), Michaela HOFFMANN-RUF (Staatsbibliothek zu Berlin, Dept of Oriental manuscripts), Clifford B. MESSICK (Columbia University), Samer TRA-BOULSI (University of Asheville, North Carolina)

Mise en page Eugénie DE MARSAY eugenie.demarsay@gmail.com

Webmaster Peter J. NIX webmaster@cdmy.org

ISSN 2727-5221

Photo de couverture/Cover's image

© Hermann Burchardt éditée en carte postale par Sarrafian Frères, Bibliothèque Orientale-Université Saint-Joseph de Beyrouth

Graphisme/Cover's graphic

Eugénie de Marsay

Nouvelles
Chroniques du manuscrit au Yémen 15

(Ancienne série 34)

Juillet 2022
(prochain numéro janvier 2023)

Éditorial

Ce numéro est dédié aux archives, source incontournable de l'histoire de la péninsule Arabique. Il met l'accent sur l'œuvre et la personnalité du Cadi 'Alī Abū al-Riḡāl, qui s'est éteint paisiblement à Sanaa, le 5 août 2022, à l'âge de 90 ans. Les lecteurs voudront bien trouver un obituaire rédigé par Muhammad Tawaf, accompagné d'images touchantes de la foule qui s'est pressée à son enterrement. La vie du Cadi Abū al-Riḡāl (1932-2022), longue de près d'un siècle, est contemporaine de la naissance et de la mise en place des institutions d'état qui ont suivi les révolutions yéménites. Le Cadi Isma'īl al-Akwa' (1920-2008) avait présidé à la naissance des institutions et d'une conscience du livre manuscrit, la personne du Cadi Abū al-Riḡāl est consubstantiellement liée à la création d'archives nationales au Yémen. Aimé et respecté de tous, il a su préserver l'indépendance d'archives d'État auprès des pouvoirs politiques et locaux.

En péninsule Arabique, le Yémen est le pays qui a la plus longue expérience archivistique, les archives nationales du Sultanat d'Oman, National Records & Archives Authority (NRAA), à Mascate, ayant été fondées en 2007. Il s'est hissé aux standards internationaux dans ses normes d'organisation et d'accessibilité des archives, s'en inspirant pour concocter un système propre, adapté au Yémen, alors unifié. Il a suivi les évolutions technologiques par des échanges et la formation de son personnel. Le départ du Cadi Abū al-Riḡāl laisse donc un grand vide et se produit au moment où le pays est scindé et en crise. Les archives yéménites vivent un moment historique alors que sa succession est en cours. Après les questions de conservation soulevées par les livres manuscrits dès les années 1965, puis par Dār al-maḥṭūṭāt et les bibliothèques en Waqf, Sanaa est à nouveau sous le feu des projecteurs. L'article minutieux de Muhammad Tawaf, qui s'appuie sur son travail de Doctorat à l'École des Chartes, restitue l'histoire des centres d'archives des deux Yémen, puis du Yémen unifié, en n'hésitant pas à faire des incursions dans des temps récents. Danièle Neirinck, Christine Martinez & Arnaud Ramière de Fortanier mettent l'accent sur la coopération historique de la France avec le Centre national des archives à Sanaa, née de la personnalité exceptionnelle et marquante du Cadi Abū al-Riḡāl et d'une communauté de vision d'ordre politique.

Les documents de la Compagnie britannique des Indes orientales, les uns hébergés à la British Library, les autres archivés au Public Record Office of Northern Ireland (PRONI), à Belfast, servent de source principale à deux articles portant sur un Yémen-portulan du xviii^e s., objet de convoitises étrangères alors que placé le long de voies maritimes. On sait déjà que les documents des compagnies des Indes orientales représentent une source importante pour l'histoire du Yémen du premier tiers du xviii^e s. Le regard de William Fergusson, chirurgien de son état, porté sur Mokha à l'été 1736 et décrit par Derek Llewellyn Elliott s'oppose à celui de Sir Robert Cowan, Gouverneur de Bombay (1729-1734), sur la situation dans le golfe Arabique et la Perse pour les années 1722 à 1735, dans la contribution d'Edward Owen Tegg, l'un humaniste, l'autre évaluateur, guidé par des intérêts commerciaux croisant ceux de la Compagnie et ceux, personnels, dudit Cowan.

Ce numéro est aussi dédié à la mémoire de l'historien yéménite Muḥammad b. Muḥammad b. Yaḥyā Zabāra (m. 1380/1961), à l'occasion des soixante ans de sa mort, échus en 2021. Notre collègue de l'Université de Sanaa, Ammat al-Malik al-Tawrī, brosse un tableau de la vie et de l'œuvre de Zabāra, auteur de *ṭabaqāt* classiques, mais aussi acteur auprès de l'Imam Yaḥyā des événements qui ont conduit à l'éviction des Ottomans hors du Yémen et à l'instauration de l'Imam.

Anne Regourd

Sommaire

Éditorial

Obituaire / نعي وفاة / Cadi ‘Alī Aḥmad Abū al-Riḡāl (1932-2022)..... 1

Traduction..... 9

L’historien Muḥammad b. Yaḥyā Zabāra est mort il y a soixante ans en 2021 (عام الذكرى الستين)

لوفاة المؤرخ زيارة المتوفي سنة 1961 (2021 (1301/1883-1381/1961)15

Actualités..... 25

Yémen..... 25

Arabie 36

Arabie saoudite 38

Bahreïn..... 39

Émirats arabes unis..... 40

Golfe..... 42

mer Rouge 44

océan Indien et au-delà..... 45

Oman 52

Péninsule Arabique..... 61

Outils, herméneutique, euristique 63

Revue de presse 65

Articles.....81

In Memoriam : des archivistes français se souviennent du cadi ‘Alī Abū al-Riḡāl

Christine Martinez (Directrice des Archives départementales du Lot ; Présidente d’Archivistes sans frontières – France) ; Danièle Neirinck (Conservatrice générale du Patrimoine honoraire ; ancienne responsable du Service technique de la Direction générale des Archives de France (1989-1995)) & Arnaud Ramière de Fortanier (Inspecteur général honoraire des Archives de France ; ancien Secrétaire de la Table ronde internationale des Archives (CITRA))..... 81

Les centres des archives au Yémen

Mohammed Tawaf (Conservateur aux Archives yéménites, Chercheur au Centre Jean Mabillon (CJM), École des chartes – Université Paris Sciences & Lettres (PSL))..... 98

A Surgeon in a Strange Place: An EIC Employee’s Manuscript on Early Modern Mocha

Derek L. Elliott (Al Akhawayn University in Ifrane, Morocco)145

An East India Company Perspective on Eighteenth-Century Persia: Insights from the Papers of Robert Cowan

Edward Owen Tegg (Universitas Diponegoro, Semarang, Indonesia)177

LES CENTRES DES ARCHIVES AU YEMEN

Mohammed Tawaf
 (Conservateur aux Archives yéménites,
 Chercheur au Centre Jean Mabillon (CJM),
 École des chartes – Université Paris Sciences & Lettres (PSL))

Résumé

Durant plusieurs siècles, le Yémen n'a pas porté d'intérêt institutionnel à ses archives, étant isolé du monde extérieur du fait de l'occupation ottomane au Nord du pays et de l'occupation britannique au Sud. Depuis la Révolution de 1962, le besoin de disposer d'archives bien organisées et accessibles est apparu. À cette fin, l'État a créé différents comités pour collecter et organiser des archives publiques et privées et a ensuite créé plusieurs institutions publiques de collecte et de conservation des archives.

Au Yémen, des institutions publiques ont la charge de conserver les archives. Les principales sont le Centre national des archives, le Centre yéménite d'études et de recherches, celui de Sanaa et celui d'Aden, les Archives des Waqfs, le Centre al-Zafārī de recherches et d'études du Yémen à l'Université d'Aden, la Bibliothèque nationale d'Aden, la Cour d'appel d'Aden, ainsi que le Centre des archives militaires.

Abstract

For centuries, Yemeni institutions have not shown particular interest in their archives. The country was isolated from the outside world by British colonisation in the South and the Ottoman occupation in the North. After the 1962 revolution, however, the need for organized and accessible archives has developed, for this, the State has created several committees to collect and organize public and private archives, then create several public institutions to collect and preserve the archives.

In Yemen, public institutions are responsible for preserving the archives. The main ones are the National Archives Centre, the Yemeni centres for studies and research in Sanaa and Aden, the Waqfs Archives, the al-Zafārī Centre for Research and Studies of Yemen at the University of Aden, the Aden National Library, the Aden Court of Appeal, and the Military Archives Centre.

الخلاصة

لعدة قرون، لم تهتم اليمن بأرشفتها المؤسسية، حيث تم عزلها عن العالم الخارجي بسبب الاحتلال العثماني لشمال البلاد والاحتلال البريطاني في الجنوب. ومنذ ثورة 1962، ظهرت الحاجة إلى وجود أرشيفات جيدة التنظيم ويمكن الوصول إليها. ولهذا أنشأت الدولة عدة من الجان لجمع وتنظيم الأرشيفات العامة والخاصة، ثم استحدثت عدة مؤسسات عامة لجمع الأرشيفات وحفظها.

في اليمن العديد من الجهات الحكومية التي تقوم بحفظ الوثائق وأهمها المركز الوطني للوثائق والمركز اليمني للدراسات والبحوث في صنعاء وعدن، أرشيف الأوقاف، مركز الطفاري للبحوث والدراسات اليمنية بجامعة عدن، ومكتبة عدن الوطنية، ومحكمة استئناف عدن، ومركز الأرشيف العسكرية.

Mots-clés

archives — archives au Yémen — Centre National des Archives — archives des Waqfs — histoire des archives — Yémen — Aden — Sanaa — Centre yéménite d'études et de recherches — archives publiques — archives privées

Keywords

Archives & records — Archives in Yemen — National Archives Centre — Waqfs Archives — Archives History — Yemen — Aden — Sanaa — the Yemeni Centre for Studies and Research — Public Archives — Private Archives

الكلمات الرئيسية

الأرشيف — المحفوظات في اليمن — مركز الأرشيف الوطني — أرشيف الأوقاف — تاريخ المحفوظات والأرشيف — اليمن — عدن — صنعاء — مركز اليمن للدراسات والبحوث — المحفوظات العامة — المحفوظات الخاصة

1. Présentation

Durant plusieurs siècles, le Yémen n'a pas porté d'intérêt institutionnel à ses archives, étant isolé du monde extérieur du fait de l'occupation ottomane au Nord du pays et de l'occupation britannique au Sud.

Peu de documents et de manuscrits antérieurs au xiii^e s. y ont été trouvés. De la fin de l'époque abbaside au Yémen (1430) jusqu'au début de la domination ottomane (1538), le papier a été très peu employé. On utilisait le papier dit « de Samarcande »¹ en petite quantité en raison de sa rareté et de son prix élevé. Il n'a été employé que pour les contrats et les correspondances les plus importants, et de façon limitée. Le papier était surtout utilisé pour fabriquer des livres. Du fait des guerres continuelles entre les différents états du Yémen et de l'instabilité politique, les Yéménites ont manifesté très tôt une réelle préoccupation pour les archives ou leur conservation considérées comme une propriété privée de l'Imam ou du Sultan².

1.1. L'occupation britannique (1839-1967)

En 1839, la résidence britannique s'est installée à Aden sous le gouvernement de Bombay. La ville est devenue un commissariat en chef dépendant du gouvernement de l'Inde en 1932, puis une colonie de la Couronne rattachée au ministère des Colonies en 1937. Le ministère des Colonies est également responsable du protectorat d'Aden à partir de 1921. C'est en 1967 que les Britanniques se sont finalement retirés.

Depuis longtemps, les Britanniques s'intéressaient aux archives : la loi sur les archives publiques (*Public Records Office Act*) de 1838 avait imposé de les rassembler dans un seul endroit et en 1851, un bâtiment avait été construit à Londres comme dépôt central des archives. La loi sur les archives publiques (*Public Records Act*) de 1958 a connu

¹ Samarcande est une ville d'Ouzbékistan. L'hypothèse est qu'après la conquête musulmane en 705, des familles chinoises aient mis en place la fabrication du papier à Samarcande en 751. Le papier a alors été utilisé dans les pays arabes et européens. Abū Ġa'far al-Manṣūr, le second calife abbaside, a lancé la fabrication en quantité du papier à Samarcande et ordonné de l'utiliser dans les administrations et pour l'écriture des histoires officielles. I. S. al-Mūsī, « Al-waraq wa-taṭawwur ṣinā'atuhu fi al-'aṣr al-'Abbāsī ka-wasīlat ittiṣāl fā'ila », 2011.

² 'A. Abū al-Riḡāl, « Al-watā'iḳ wa-al-tawṭiḳ », 2003.

une modification en 1967 quand le délai de communicabilité des archives a été réduit de 50 à 30 ans. La loi envisageait que les archives historiques seraient versées aux archives nationales 30 ans au plus tard après leur création.

À cause du développement administratif la Grande-Bretagne a créé des directions et services pour collecter et classer les archives des différentes institutions. La réglementation britannique offre un modèle qui institue dans chaque ministère (*department*) un responsable³. Les archives nationales britanniques sont parmi les plus riches dans le monde et elles sont une référence pour les chercheurs et historiens⁴. Au Yémen du Sud un service des archives a été établi pendant l'occupation dans les différentes institutions d'Aden afin d'organiser et de conserver les documents⁵.

1.2. Le règne des imams (1918-1962)

Quand les Ottomans ont quitté le Yémen en 1918, ils ont emporté, en particulier à Istanbul, la plupart des documents et des registres importants, provoquant ainsi leur dispersion⁶. Il en reste toutefois une petite partie au Yémen chez des particuliers, notamment des documents personnels ou des titres de propriété⁷. La plupart des documents restés au Yémen sont postérieurs à l'accord du Da'an (1911)⁸. Ce sont en général des correspondances en langue arabe entre les citoyens ottomans du Yémen et l'administration de l'Empire ottoman⁹.

L'Imam Yaḥyā (1904-1948) a hérité, après le départ des Ottomans en 1918, d'un système administratif organisé et de registres documentaires. L'Imam a gardé un certain nombre de fonctionnaires et militaires de l'époque ottomane qui avaient préféré rester au Yémen, mais ils n'ont pas pu poursuivre ni maintenir le système administratif avancé qui était en vigueur pendant la période de la domination ottomane. Aussi, en l'absence d'un système administratif reliant le gouvernement aux administrations locales, la communication se faisait directement entre les *liwā's* (provinces), *qadā's* (cantons) et

³ Sans nom d'auteur, « Les archives administratives et le système anglais des *Departmental Record Officers* », 1971.

⁴ N. Alexandra, « Centralisation et décentralisation des Archives », 1983, p. 161-174.

⁵ Š. 'Abd A. 'Arāsī, « Al-siyāsa al-barīṭāniyya fī musta'marat 'Adan wa-maḥmiyyātihā 1937-1945 », 2004, p. 32.

⁶ Une partie de ces archives a achevé sa course en Bulgarie, voir S. Kenderova, « Les documents sur l'histoire du Yémen à l'époque ottomane conservés à la Bibliothèque nationale de Bulgarie à Sofia », 1^{ère} partie : « Les documents en langue turco-ottomane à caractère financier », juil. 2011 ; 2^e partie : Documents en langue turque ottomane à caractère politique et documents sur l'histoire de la médecine », janv. 2012 ; 3^e partie : Documents en langue turque ottomane du fonds de Sanaa et documents en langue arabe », juil. 2012.

⁷ M. Ḥaddād, *Tārīḫ al-Yaman al-siyāsī*, 1986, p. 366.

⁸ L'accord du Da'an fut signé le 9 octobre 1911 entre l'Imam Yaḥyā Ḥamīd al-Dīn et le représentant du gouvernement ottoman. Ce traité reconnaît que le Yémen est un *liwā'* de l'Empire ottoman et l'Imam reconnaît la souveraineté ottomane au Yémen pour une période de dix ans. L'accord avait pour objectif de réaliser la paix et la sécurité au Yémen.

⁹ A. Ṭawāf, « Ḥifẓ al-waṭā'iḳ ḥilāl fatrat al-ḥukm al-'uṭmāni li-al-Yaman », 2011.

l'Imam, et les documents générés par l'échange étaient conservés par les destinataires des instructions¹⁰. Il n'y avait en revanche pas de système d'enregistrement du courrier entrant et sortant. Les documents étaient assemblés par un lien en tissu et un fil attaché à un clou dans le mur¹¹.

En 1925, l'Imam créa la première bibliothèque officielle publique à la Grande mosquée de Sanaa. Elle était fréquentée par des étudiants et par des personnes éduquées, et organisée selon un système réglé de prêt et de communication. Cette bibliothèque contenait d'importants manuscrits et livres imprimés¹².

En raison de la rareté du papier au Yémen, il fallait aux fonctionnaires un ordre écrit de l'Imam lui-même pour s'en procurer et découper les papiers pour faire deux ou quatre morceaux¹³. Il arrivait que l'Imam Yaḥyā donne l'ordre de réutiliser les documents ottomans et d'écrire au verso des feuilles, ce qui endommagea la plupart des documents ottomans, déchirés en plusieurs morceaux ou réécrits.

Les papiers utilisés pour ces documents étaient en général d'anciens papiers épais fabriqués en Inde, ou du papier plus mince, ressemblant à celui, pré-ligné, qui est utilisé actuellement dans les ministères (folio), un papier que les Ottomans introduisirent au cours de la deuxième domination ottomane (1872-1917). On écrivait sur ces papiers avec une encre d'apparence rouge, produit de l'aspersion d'une poudre rouge sur la face du document pour sécher l'encre après la rédaction. Cela pouvait améliorer la visibilité des mots et préserver le papier de l'humidité¹⁴.

L'Imam s'intéressa aussi à la perception de l'impôt et des taxes. Il créa un bureau de comptabilité qui était en charge de tous les aspects financiers et administratifs tels que l'organisation de la collecte de la *zaka*¹⁵ et des impôts, la gestion du personnel et l'enregistrement des recettes et des dépenses de l'État dans les *liwā's* et *qadā's*. Les informations étaient ensuite communiquées à l'Imam. Ce bureau a produit une grande quantité de documents financiers.

La plupart des archives du royaume des imams (1914-1962) qui sont conservés au Centre national des Archives (CNA) sont des documents financiers, concernant la *zaka*, les impôts et la gestion du personnel. Cependant, il n'existait pas de système d'archivage pour les documents d'État à l'époque des imams. Seule une petite partie d'entre eux a été conservée par des personnes privées (documents personnels ou titres de propriété).

¹⁰ H. Maqbalī, *Mudakkirāt al-Maqbalī*, 1986, p. 63.

¹¹ Abd al-H. Hamdānī, *Al-tanmiyya al-idāriyya fi al-Ġumhūrīyya al-yamaniyya*, 1990, p. 128.

¹² E. O'Ballance, *The war in the Yemen*, 1990, p. 31.

¹³ A. Ṭawāf, *Taṭawwur ḥifẓ wa-tanzīm*, 2007, p. 88.

¹⁴ S. M. Sālīm, *Waṭā'iq yamaniyya : dirāsa waṭā'iqīyya tāriḥīyya*, 1985, p. 24.

¹⁵ La *zaka* (aumône légale) est le troisième pilier de l'islam. La *zaka* est un processus obligatoire pour les musulmans afin de purifier physiquement et spirituellement leurs gains annuels qui sont au-delà de ce qui est nécessaire pour subvenir aux besoins essentiels d'une personne ou d'une famille.

1.3. Le Yémen après la Révolution de 1962

Après la Révolution yéménite du 26 septembre 1962 et durant les insurrections qui se sont succédées jusqu'aux années 1970, les révolutionnaires ont porté leur attention sur la stabilisation et la sécurité du régime plutôt que sur la conservation des documents anciens. Certaines personnes ont brûlé ou caché des documents. Une partie a été retrouvée dans les palais des imams et des princes, révélant l'existence de relations proches entre les familles d'imams et certains des personnages qui eurent par la suite des responsabilités à l'époque républicaine¹⁶. Les documents retrouvés avaient été accumulés dans des boîtes et des sacs, puis jetés dans des caves sombres et des entrepôts humides. C'est la raison pour laquelle la plupart des archives antérieures à la Révolution a été perdue. Celles qui ont été sauvées sont souvent endommagées¹⁷. Quelques personnes montrèrent toutefois de l'intérêt pour la collecte des documents et des journaux anciens, ce fut le cas du Cadi 'Alī Abū al-Riḡāl¹⁸.

La première commission de collecte et de tri des archives débuta en 1963, dirigée par le général Muḥammad 'Alī al-Akwa'¹⁹ qui devait chercher et collecter tous les documents sur les propriétés de la famille royale dans le palais de l'Imam Aḥmad (1948-1962) à Taz, en particulier les documents sur les actifs financiers de la famille Ḥamīd al-Dīn détenus à l'étranger. Dans le collimateur de la commission se trouvaient cinq millions de thalers Marie-Thérèse au nom de l'Imam, déposés sur un compte du Crédit Suisse en France.

Les documents retrouvés et étudiés dataient de l'époque des imams al-Manṣūr (1890-1904), Yaḥyā et Aḥmad. Al-Akwa' proposa au Président que la commission continue son travail. Après quelques années, le Yémen put récupérer le montant déposé à la banque du Crédit Suisse en France²⁰. En d'autres termes, la collecte des documents n'avait pas de raison archivistique ou historique, l'objectif étant de rechercher un type spécifique de documents financiers.

La commission souhaitait aussi transférer les archives des imams et de leur administration, triées dans des malles métalliques, de Taz à Sanaa. Mais, en 1967, en cours d'opération, le Directeur de la commission rencontra de lourdes difficultés. Les archives

¹⁶ R. Y. Dirham, « *Lamḥa tārīḫiyya 'an al-watā'iq wa-al-tawṭīq fi al-Yaman* », 2004, p. 10.

¹⁷ S. M. Sālim, *Watā'iq yamaniyya*, 1985, p. 11.

¹⁸ 'Alī Abū al-Riḡāl, né à Sanaa en 1932, fut entre 1962 et 1975 secrétaire du Ministre des Travaux publics, puis Directeur général du ministère et ensuite Directeur adjoint du ministère. En 1976, il fut Gouverneur de Sanaa, Gouverneur d'al-Ḥudayda de 1977 à 1983, conseiller auprès du Premier ministre de 1983 à 1991, puis Directeur-adjoint du Bureau de la Présidence jusqu'en 1991. Il dirigea en même temps, à partir de 1984, la Commission des archives. Depuis 1991, il était Directeur du Centre national des archives. Voir dans ce numéro, M. Tawaf, « Obituaire / نعي وفاة. Cadi 'Alī Aḥmad Abū al-Riḡāl (1932-2022) », juil. 2022, p. 1-8.

¹⁹ Muḥammad 'Alī al-Akwa', né à Sanaa en 1928 et décédé le 5 août 2022, a participé aux révolutions yéménites de 1948 et 1955. Il fut entre 1962 et 1964 le Directeur de la Police criminelle, Directeur de la sécurité de Taz et Directeur de la Commission des archives, puis Directeur général de la police criminelle à Sanaa, et enfin Ministre de l'Intérieur.

²⁰ M. 'A. al-Akwa', *Aḥdāt tawrat 1955*, 2004, p. 7.

étaient devenues un enjeu dans les relations de pouvoir entre Sanaa et le nouveau commandant de Taz, qui s'opposa fermement au transfert immédiat des documents. Le juge 'Abd al-Raḥmān al-Iryānī, membre du Conseil présidentiel, joua un rôle de médiateur et proposa de reporter le transfert à plus tard. Finalement, ce déplacement ne fut pas mené à bien. 'Alī Abū-al-Riḡāl pensait que les responsables, à Taz, ayant besoin du garage où les documents étaient entreposés, brûlèrent les documents sans demander l'autorisation. Al-Akwa' garda toutefois par devers lui deux malles métalliques qu'il transféra à Sanaa pour les préserver de dommages potentiels et de tentatives de s'en débarrasser. Ces documents furent ensuite livrés à la Commission d'archives qui fut créée en 1984²¹.

L'historien Sayyid Muṣṭafā Sālīm confirme qu'avant la Révolution du 26 septembre 1962 et jusqu'au début des années 1970, il n'y avait pas de lieu officiel pour sauvegarder les documents, les livres, les registres, les dossiers et les autres documents des régimes précédents. Dār al-kutub, l'équivalent de la Bibliothèque nationale, à Sanaa, disposait encore de peu de livres imprimés car elle avait été créée en 1968. Quant à la bibliothèque de la Grande mosquée de Sanaa, elle était spécialisée dans la sauvegarde des manuscrits et ne collectait pas de documents d'archives. Or des documents d'archives, à l'exemple des registres dans les tribunaux de la charia, de ceux du ministère des Waqfs et de la Justice et dans leurs différents sous-bureaux, sont mal conservés, ayant été placés dans de sombres pièces humides où ils ont été attaqués par les insectes et les termites. L'idée ne s'est pas imposée de maintenir les documents officiels dans des dossiers spéciaux et dans des lieux dédiés. La croyance commune est que les documents relèvent de la propriété privée, qu'ils doivent être gardés dans les maisons de leurs producteurs, mis dans des boîtes et emportés lorsqu'un responsable est démis de ses fonctions.

Après la Révolution de 1962, l'État a collecté les livres des palais des imams et de leurs familles. Ils ont été transférés à la bibliothèque de la Grande mosquée, sous l'égide du ministère des Waqfs. En 1980, est créée Dār al-maḥṭūṭāt, littéralement la « maison des manuscrits », dépendant, elle, d'al-Hay'a al-‘amma li-al-āṭār wa-dūr al-kutub ou Organisation générale des antiquités et des bibliothèques²² (OGAB), qui a alors œuvré à leur conservation et à leur restauration.

Il ressort de tout ceci que le manque de sensibilisation aux archives, la vie politique avant et après la Révolution de 1962, les conflits politiques et les guerres civiles, ont conduit à la perte d'une grande partie des archives et à la destruction d'anciens documents de la période du Royaume du Yémen (1918-1962) et de la Révolution. Dans certaines familles, ce sont les enfants et petits-enfants qui ont détruit les documents conservés dans les résidences de leurs parents et grands-parents, en raison de l'absence de

²¹ Entretien avec 'Alī Abū al-Riḡāl, Directeur du CNA, le 11 mai 2013, Sanaa.

²² Dūr al-kutub, littéralement « les maisons des livres ».

sensibilisation à l'importance de ces documents ou de leur manque d'intérêt pour l'histoire²³.

Quelques personnes et fonctionnaires ont préféré cacher ou confisquer des documents afin de dissimuler leur relation avec l'ancien régime de l'imamat, tels que, à la fin des années soixante, les documents relatifs à la résistance populaire, présents au siège du Conseil du peuple. Ce qui restait des documents a été transféré à l'une des agences de sécurité.

Le peu d'intérêt pour les archives ou l'archivage et, par conséquent, la faiblesse du budget qui leur a été alloué, ont favorisé l'abandon d'un grand nombre de documents entreposés dans des endroits impropres à leur conservation, tels des salles de bains, des cuisines et des couloirs ou des terrains abandonnés dans certaines institutions et organismes de l'État.

Après les révolutions yéménites, contre l'imamat, au Nord du pays, qui devient la République arabe du Yémen en 1962, puis contre l'occupation britannique, en 1963, au Sud du pays, qui devient après l'indépendance, en 1976, la République démocratique populaire du Yémen, les états yéménites ont décidé de créer des centres chargés de conserver des archives publiques qui puissent servir à l'étude de l'histoire du pays et cette structure a perduré après la réunification²⁴. Ces principaux centres sont le Markaz al-dirāsāt wa-al-buḥūt (Centre yéménite d'études et de recherches) à Sanaa et à Aden (Université d'Aden), les archives des bibliothèques de mosquées, le Centre national des archives, les Archives des Waqfs, le Centre al-Zafārī de recherches et d'études du Yémen à l'Université d'Aden, la Bibliothèque nationale d'Aden, la Cour d'appel d'Aden, ainsi que le Centre des archives militaires.

C'est la richesse et la diversité des archives yéménites que je voudrais vous présenter.

2. Le Centre yéménite d'études et de recherches (CYER) à Sanaa

La République arabe du Yémen (1962-1990) a commencé à s'intéresser à la gestion et à la conservation des archives du Yémen quand elle a créé le Markaz al-dirāsāt al-yamanī, i. e. le Centre yéménite d'études, par la décision du Premier ministre n° 6 de 1972²⁵. Le Centre fut rattaché aux universités, elles-mêmes sous la tutelle du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement. L'objectif de cette création était de collecter les documents, les manuscrits et tout ce qui concerne le patrimoine yéménite en général, pour mettre ces sources à la disposition des chercheurs. Les missions du Centre comportaient donc deux volets : la collecte et l'étude des archives.

²³ Ş. Bā Şarra, « Al-tārīḥ, al-mu'arriḥ, al-maṣādir, al-tafsīr al-tārīḥī (isti'rāḍ naqḍi li-al-muškilā ma' al-tarkīz 'alā tārīḥ al-Yaman al-ḥadīṯ wa-al-mu'aşir : al-maṣādir, al-maṣā'ib al-hulūl) », 2004, p. 20.

²⁴ Pour une histoire des institutions de conservation des livres manuscrits, voir A. Regourd, « Yemeni Cultural Patrimony in Manuscript Form: Several Decades of Public Policy », à paraître.

²⁵ *Bulletin officiel* 4 du 20 juillet 1972, CYER, Sanaa.

La deuxième étape dans le développement d'un intérêt de l'État pour les archives fut franchie en 1975. Le Président du Conseil d'État modifia alors la structure du Centre yéménite d'études qui fut rattaché à l'OGAB. Puis, en 1978²⁶, un nouveau décret du Président de la République (n° 7 de l'année 1978)²⁷ réorganisa le Centre en le refondant en Centre yéménite d'études et de recherches (CYER) et en le rattachant à l'Université de Sanaa. L'article 2 précisait encore que le CYER devait être un « centre de collecte des références et d'archives ».

C'est la raison pour laquelle le Centre a collecté des documents historiques sur l'histoire du mouvement yéménite de 1948 et 1955 et des révolutions de septembre 1962 et d'octobre 1963. Parmi ces documents se trouvaient la correspondance entre les commandants et les combattants de la Révolution de 1962 contre l'Imam, des lettres échangées entre l'Imam et Muḥammad Maḥmūd Zubayrī²⁸, un des meneurs de la Révolution de 1962, entre les cheikhs et les officiers égyptiens intervenus durant la Révolution au sujet de la visite de Ġamāl 'Abd al-Nāṣir, le Président de la République d'Égypte, une liste des participant au siège de Sanaa (1967), enfin des témoignages enregistrés sur les révolutions (1955, 1962 et 1963).

En 1983, la Fondation Ford²⁹ a demandé à Leigh Douglas³⁰, Professeur adjoint au Département d'études politiques de l'Université américaine de Beyrouth, de travailler sur un projet de collecte de documents au Yémen sous la responsabilité du CYER. L. Douglas a été embauché pour six mois avec pour mission d'élaborer un plan à court et long terme (*taḥṭīṭ asāsī wa-taṭwīrī*). Globalement, le plan devait comprendre la collecte des archives gouvernementales de l'époque précédant la Révolution de 1962 détenues par différents ministères, tels que les ministères des Affaires étrangères, des Communications et des Finances. L'objectif final était la création d'un Centre des archives nationales au sein du CYER. Pour cette raison, L. Douglas a contacté en août 1983 le Conseil international des archives (ICA) et l'Unesco afin d'obtenir des recommandations pour l'adoption d'un système de classement et une copie du plan de classement de l'Unesco – qui n'existe pas en réalité. Dans sa réponse, l'ICA fait clairement savoir que

²⁶ Décret n° 7 de 1978 sur la modification de l'organisation du Centre yéménite d'études et de recherches.

²⁷ *Bulletin officiel* 4 du 20 juillet 1972, CYER, Sanaa.

²⁸ Muḥammad Maḥmūd al-Zubayrī (1910-1965), homme politique né à Sanaa, a lutté contre le régime imamate au Yémen de 1948 à 1962. C'était aussi un poète. Pour plus d'information, voir F. Burgat & É. Valet, *Le Yémen vers la République : iconographie historique du Yémen, 1900-1970*, 2012, p. 312-313.

²⁹ La Fondation Ford, créée en 1936 par le fondateur de l'industrie de construction automobile Henry Ford (1936), est une organisation philanthropique dont le siège se trouve à New York. Un de ses objectifs est de soutenir financièrement des projets tels que la défense de la démocratie.

³⁰ Leigh Douglas est britannique. Il a soutenu sa thèse de doctorat sur « Le mouvement yéménite libre : 1935-1962 » dans les années 1970. Il a été Professeur adjoint au Département d'études politiques de l'Université américaine de Beyrouth (AUB) jusqu'en 1986 et Directeur de l'Institut américain pour les études yéménites (The American Institute for Yemeni Studies). Sa thèse a été publiée après sa mort en 1987 par l'AUB, où Leigh enseignait.

les archives ne peuvent être traitées par des amateurs – fussent-ils éduqués, et qu'il fallait que le projet lui soit confié³¹. La modestie des ressources de l'ICA ne lui permettait sans doute pas de subventionner une opération de cette taille, mais il avait en revanche la capacité de mettre en œuvre le projet sous contrat avec l'Unesco ou toute autre agence de financement. Cet épisode montre que, dès le début des années 1980, le CYER avait commencé à s'intéresser à la création d'un centre de sauvegarde du patrimoine national. Mais après la mission de L. Douglas au Yémen, en septembre 1983, le projet a été enterré faute de crédits³². Nous n'avons pas trouvé d'autre information sur ce projet dans les archives du CYER.

2.1. Les fonds d'archives du CYER

En 1979, le CYER a commencé à collecter les documents des officiers libres et des autres participants des révolutions du 26 septembre 1962 et du 14 octobre 1967, ainsi que du siège de Sanaa en 1967³³. Ces archives ont été confiées à la bibliothèque du CYER, qui a entrepris la publication d'ouvrages sur les deux révolutions ainsi que sur le siège de Sanaa à partir des documents collectés³⁴.

Le volume d'archives du CYER est estimé à 21 mètres linéaires (ml) et deux armoires blindées comprenant³⁵ :

- 14 ml de documents papier sur les révolutions, d'articles et d'ouvrages rares sur le Yémen ;
- 4 ml de cassettes audio d'interviews avec des témoignages et des colloques sur les révolutions yéménites ;
- 3 ml de cassettes vidéo des colloques et séminaires sur les révolutions, les mouvements nationaux au Yémen et les relations bilatérales avec les pays arabes ;
- 2 armoires blindées, contenant des correspondances et témoignages de révolutionnaires sur leurs actions.

³¹ Lettre de Charles Kecskeméti, secrétaire exécutif de l'ICA, à Michael G. Cook, Université de Liverpool, 3 nov. 1983, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dans : Dossier du CIA, Yémen (1950-1993).

³² Lettre de Leigh Douglas à Charles Kecskeméti, secrétaire exécutif de l'ICA, 2 janv. 1984, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dans : Dossier du CIA, Yémen (1950-1993).

³³ Registre des archives du CYER depuis 1971.

³⁴ Entretien avec 'Abd al-'Azīz al-Maqāliḥ, Directeur du CYER, le 26 août 2013.

³⁵ Notre visite au CYER et notre entretien avec Šādiya al-Iryāni, responsable d'archives au CYER, Sanaa, 29 août 2013.



Ill. 1. Les archives organisées au CYER en 2013.

En revanche, il est très difficile d'évaluer le volume des documents de personnes privées conservés au CYER. Ces documents peuvent être des lettres et des télégrammes échangés entre le commandement général et les gouvernorats, des photographies, des manuscrits et des ouvrages rares sur les révolutions du 26 septembre 1962 et du 14 octobre 1963, ainsi que sur le siège de Sanaa en 1967.

En 1983, le magasin des archives au Qaşr (palais) Sa'dān³⁶, à Haḡḡa, avait été détruit et les archives qui s'y trouvaient, dispersées. Le CYER envoya alors une commission composée de ses représentants, de ceux de l'Université de Sanaa et de l'OGAB pour recueillir autant que possible ces archives.

Nous avons remarqué que l'endroit a été détruit et nous avons vu les feuilles volantes partout sur le terrain. Après deux jours consécutifs d'effort, nous sommes revenus avec deux sacs de jute remplis de ce qui restait des documents.³⁷

³⁶ Le Qaşr Sa'dān était un palais de l'Imam Yaḡyā à Haḡḡa.

³⁷ M. Sanabānī, « Naḡwa bina' aršif waṭani Yamanī qādir 'alā al-muwākiba wa-al-mušāraka fi muḡtama' al-ma'lūmāt », 2005.

Ces archives datent de l'époque de l'Imamat (1915-1962) et comprennent des registres de télégrammes, des registres de *zaka*, des registres des importations et des dépenses, ainsi que des listes de salaires versés³⁸.

En 1984, le CYER a organisé un colloque sur l'archivage, l'étude et l'écriture de l'histoire des révolutions et des mouvements au Yémen des années 1930 à 1968. Ce colloque permit d'inciter les personnes et les institutions gouvernementales à confier leurs archives au CYER. Des groupes de travail ont classé et organisé les documents reçus par le Centre.

Avant la Révolution yéménite et jusqu'en 1972, il n'existait pas d'institution à vocation nationale responsable des Archives ou de centre de recherche dont l'un des objectifs aurait été de conserver des archives historiques. Aussi, n'y a-t-il pas eu de sensibilisation au dépôt des archives privées dans un centre de recherche. C'est ainsi que, à la fin les années 1970, un membre de la famille de Muḥammad Maḥmūd Zubayrī a contacté 'Alī Abū al-Riḡāl pour l'informer que quelqu'un était venu pour acheter ses archives. Abū al-Riḡāl conseilla de donner les archives à une institution de recherche scientifique pour qu'elles profitent à tous. C'est sur ce conseil que la famille de Muḥammad Maḥmūd al-Zubayri a contacté le Directeur du CYER, 'Abd al-'Azīz al-Maqāliḥ, et donné les archives au Centre³⁹. Ce dernier fut confronté à de nombreuses difficultés en raison de la réticence de certains révolutionnaires à donner leur témoignage et les documents en leur possession⁴⁰.

Il n'existe pas d'inventaires pour les documents ou les livres rares et les manuscrits. Différents types de documents sont mélangés dans une même armoire, par exemple des cassettes audio qui se retrouvent avec des documents papiers. Toutes les archives sont conservées dans des armoires ou des classeurs métalliques, dans des dossiers suspendus ou dans des enveloppes. Durant cette période (1972-2013), une seule personne travaillait à la Direction des archives. Outre le registre d'entrée, il existe un registre des cassettes audio et vidéo.

Cependant, une partie des archives reste non organisée : ce sont les documents et les ouvrages rares, ainsi que les articles publiés sur le Yémen, les documents concernant des colloques et des conférences sur les révolutions et les mouvements au Yémen. Ces documents sont en bon état⁴¹. Autre point noir, les règles de conservation ne sont pas observées car les armoires sont placées à l'entrée de la bibliothèque du CYER et il n'y a pas de détection d'incendie.

³⁸ Muḥammad Ḥusayn al-Sadamī, liste des documents collectés à Haḡḡa, 20 déc. 1985, dans : dossier 3, archives du Comité des archives, 1984-1990, CNA, Sanaa.

³⁹ Entretien avec 'Alī Abū al-Riḡāl, Directeur du CNA, le 11 mai 2013.

⁴⁰ Entretien avec Šādiya al-Iryānī, responsable des archives au CYER, Sanaa, 29 août 2013.

⁴¹ Entretien avec 'Abd al-'Azīz al-Maqāliḥ, Directeur du CYER, le 26 août 2013.

3. Le Centre du Yémen pour la recherche culturelle, les antiquités et les musées (CYRCAM)

La République démocratique populaire du Yémen (1967-1990) s'est intéressée à la conservation du patrimoine. En 1972, elle a créé le ministère de la Culture, chargé des monuments yéménites, des musées et de la restauration des monuments et des documents. L'État s'est aussi intéressé à la conservation des archives et a institué le Centre yéménite de recherche culturelle par la loi n° 20 de 1974⁴², deux ans après à la création à Sanaa du CYER.

L'article 5 paragraphe 5 de la loi du 10 mai 1974 sur la création du Centre yéménite de recherche culturelle, concerne la conservation des archives, des registres, des périodiques, des ouvrages et autres imprimés en diverses langues liés à la culture et à l'histoire du Yémen. Il concerne aussi la collecte, le classement et la communication aux chercheurs et aux institutions gouvernementales. L'article 9 propose d'envoyer des étudiants à l'étranger pour se former dans le domaine des bibliothèques et des archives⁴³.

En 1976, en vertu de la loi n° 24 sur le Centre yéménite de recherche culturelle, il fusionne avec le Centre yéménite des antiquités et des musées en un seul centre qui s'occupe de tout ce qui touche au patrimoine et à l'histoire du Yémen, le Centre du Yémen pour la recherche culturelle, les antiquités et les musées (CYRCAM), qui est chargé de l'application de l'article 5, paragraphe 5 de la loi de 1974 concernant la conservation des archives. L'article 5 de la loi n° 24 a fixé les objectifs du CYRCAM : prendre soin du patrimoine yéménite et de son archéologie ; promouvoir la création d'ouvrages et la traduction dans le domaine de la recherche, de la culture et de l'archéologie ; encourager la recherche, la prospection et la publication en archéologie ; rechercher les manuscrits yéménites de valeur scientifique et historique ; prendre soin de la conservation des archives, des publications, des périodiques, des ouvrages et autres imprimés en diverses langues liés à la culture et à l'histoire du Yémen ; collecter, classer les archives et faciliter la communication aux chercheurs et aux institutions gouvernementales ; créer une bibliothèque centrale et des musées. Le paragraphe 18 de l'article 6 oblige à conserver et restaurer les archives⁴⁴.

'Abd Allāh Aḥmad Muḥayriz⁴⁵ a joué un grand rôle dans la collecte des archives conservées en partie au CYRCAM et à Bibliothèque nationale ('Abd Allāh Bā Dī'b⁴⁶). Il

⁴² Ğ. M. Saqqāf, « Al-waṭā'iq wa-al-tawṭīq al-'ilmī li-turāṭīnā : nuqūš wa-maḥṭūṭāt », 2011, p. 44.

⁴³ La loi n° 20 de 1974 sur la création du Centre du Yémen pour la recherche culturelle, *Journal officiel*, CYRCAM, Aden.

⁴⁴ La loi n° 24 de 1976 sur le règlement du CYRCAM, *Journal officiel*, CYRCAM, Aden.

⁴⁵ 'Abd Allāh Aḥmad Muḥayriz (1931-1991), né à Aden, professeur de mathématiques, Doyen de la Faculté d'Aden (Lycée pilote d'Aden), Ministre plénipotentiaire à l'Ambassade du Yémen à Londres et Délégué permanent de la République démocratique populaire du Yémen auprès de l'Unesco (1995-1989), Directeur du CYRCAM.

⁴⁶ 'Abd Allāh Bā Dī'b (1931-1976) était un écrivain, théoricien, journaliste et homme politique et l'un des dirigeants de la faction marxiste du Front de libération nationale dans le Sud du Yémen à la fin du xx^e s. qui a cherché à libérer le Sud du Yémen de l'occupation britannique. En 1969, il a été nommé Ministre de

est la première personne ayant travaillé à dupliquer des documents et manuscrits sur microfilm, spécialement les archives conservées au Public Records Office (PRO) à Londres et au bureau des archives de l'Inde.

Après la réunification du pays en 1990, le CYRCAM est devenu la branche du CYER à Aden ; elle a gardé son siège, depuis sa création, dans l'ancien palais d'al-'Abdalī⁴⁷. La branche du CYER à Aden comprend le Conseil scientifique, le Conseil administratif, la Direction des recherches et des études, divisées en histoire ancienne, médiévale, moderne et contemporaine, la Direction des études générales, divisée en géographie, sociologie, philosophie, littérature et droit, la Direction de la bibliothèque et de la documentation, la Direction de la comptabilité et la Direction des ressources humaines⁴⁸.

Le Centre réalise des études et des recherches sur les coutumes et traditions yéménites dans certains gouvernorats du Sud et de l'Est et des études sur les révolutions yéménites. Il fait dupliquer des documents conservés aux archives britanniques concernant le Yémen à l'instar du Koweït et du Qatar⁴⁹. Après l'unification en 1990 et son intégration dans le CYER à Sanaa, le Centre a été négligé et marginalisé. Aucun règlement interne fixant l'organisation, l'accès et la conservation au CYER à Sanaa et Aden n'a été mis au point et le budget ne permettait que de payer les salaires des employés : il était insuffisant pour pouvoir organiser des activités scientifiques et culturelles⁵⁰.

La branche du CYER à Aden (CYRCAM avant 1990) n'a effectué aucun versement d'archives que ce soit au Centre d'études et de recherche yéménite à Sanaa, au CNA ou à sa branche d'Aden, mais il a coopéré avec le CNA à Sanaa pour dupliquer certains documents et des microfilms.

l'Éducation et, en 1971, Ministre de la Culture, un poste qui est venu s'ajouter à celui qu'il avait à l'Éducation.

⁴⁷ Le bâtiment du CYER à Aden était le Palais d'al-Šukr qui a été aussi appelé Palais al-Burāq ; il a été construit de 1912 à 1918 par le Sultan Faḍl b. 'Alī al-'Abdalī (1907-1985) et, après la Révolution de 1963, il est devenu le Palais du 14 octobre ; en 1984, il a été divisé en trois parties, la première partie est revenue au Centre, la deuxième partie au musée National et la troisième a été rendue à la famille al-'Abdalī.

⁴⁸ Entretien avec Directeur de la branche du CYER à Aden, voir : Sans nom d'auteur, « Le Centre des études à Aden contient divers documents historiques », 11 févr. 2006, p. 4.

⁴⁹ La Qatar national library (QNL) a numérisé une partie des archives concernant le Moyen-Orient, le Golfe et le Yémen à l'Indian office (British Library). Cette archive est accessible en ligne, <https://www.qdl.qa/en/search/site/yemen>

⁵⁰ Rapport sur la branche du CYER à Aden, publié dans 'Abd al-Q. Bā Rā's, « Markaz al-dirāsāt wa-al-buḥūṭ al-yamani fi 'Adan. Siyāsāt al-taḥmiš aḍurt bi-ṣarḥa al-ṭaqāfi », 10 mars 2015, p. 18.



Ill. 2. Le bâtiment de la Branche du CYER à Aden en 2015.

3.1. Les fonds d'archives du CYRCAM

Le CYRCAM a contribué à collecter des manuscrits yéménites de tous les gouvernorats du Sud, mais aussi des archives qui remontent à l'occupation britannique d'Aden. Une partie des institutions a versé ces archives au CYRCAM et une autre au Centre de recherche de l'Université d'Aden. En 1989, les archives ont été placées dans un magasin de 100 m² au premier étage du Palais, parce qu'elles étaient les plus importantes ; elles sont

donc en bon état. Les archives administratives sont entreposées dans une armoire, à plat, mais sans boîte⁵¹. Le CYRCAM à Aden conserve les fonds suivants⁵² :

- des archives et des registres de délibérations reliés, signés par les gouverneurs britanniques d'Aden depuis 1937 (Conseil exécutif), contenant des inventaires tapés à la machine en anglais, accompagnés d'un exemplaire en arabe (de 1937 à la Révolution de 1963) ;
- deux meubles à plans contenant des plans d'immeubles à Aden, sans inventaire ;
- des archives du conseil législatif et du conseil suprême fédéral ;
- des archives de l'administration britannique ;
- des archives du ministère des Affaires étrangères qui ont été versées de 1961 à 1982, par exemple, des rapports d'ambassadeurs ;
- des registres sur l'assainissement des immeubles d'Aden avec le nom des propriétaires en 1913 ;
- des archives du ministère de la Fonction publique, du ministère de la Jeunesse et des Sports, du ministère du Logement, du ministère de l'Intérieur, du Service de l'immigration et des passeports, du ministère de l'Éducation, du ministère de la Culture et de l'Information, du ministère de la Justice, du ministère de l'Autorité locale, du ministère de l'Électricité, de l'Organisation générale des antiquités et des musées (OGAM), du Service des ports d'Aden, etc. ;
- les lois d'Aden datant de la période britannique et des journaux officiels ;
- des documents relatifs à la vente et à l'hypothèque de terres dans le Laḥiğ et le Yāfi' ;
- plusieurs dossiers contenant des coupures de presse concernant le Sud du Yémen (un mélange entre archives et documentation).

⁵¹ Arnaud Ramière de Fortanier, « Les archives de la République démocratique populaire du Yémen : rapport de mission Sanaa (16-20 janvier 1989) », dans : Dossier Arnaud Ramière de Fortanier, 1989, CNA, Sanaa.

⁵² Entretien avec Muṣṣid Šamsān Aḥmad, Directeur de la branche du CYER, le 30 janvier 2014, Aden.



Ill. 3a.



Ill. 3b.

Sur les photos 3a et 3b : état des archives dans la branche d'Aden en 2015.

Les institutions gouvernementales ont conservé leurs archives de différentes façons soit sur papier, soit sur microfilm ou microfiche. Certaines institutions et ministères ont versé leurs archives au CYRCAM, mais il n'a pas pu les recevoir toutes par manque d'espace de conservation et parce qu'il n'a pas pu convaincre les responsables des institutions de les lui verser. Il a aussi essayé de collecter des bibliothèques familiales et des archives soit familiales, soit publiques conservées dans les familles, mais il n'est pas parvenu à les convaincre.

Le premier document est entré au CYRCAM à la date de sa création en 1974 et le dernier, en 2012. En 1989, il conservait environ 50 ml d'archives⁵³. La ville d'Aden a été exposée à de nombreuses guerres internes qui ont conduit plusieurs fois au vol, au pillage et à la perte des ouvrages et documents relatifs à l'histoire d'Aden et d'autres villes voisines⁵⁴.

Les archives de la branche sont conservées dans des armoires et à chaque étagère correspond une institution. À cause du manque d'ordinateur, les inventaires ne sont plus saisis. Seuls ceux qui sont anciens sont donc tapés à la machine.

Après la réunification du Yémen en 1990, le CYRCAM est devenu la branche du CYER à Aden.

En 2014, le nombre de dossiers conservés au Centre s'élevait à 6.302, auxquels s'ajoutaient 740 documents placés sur 56 étagères. La situation des archives de la branche n'est pas satisfaisante. Il s'agit de papiers, microfilms, photographies, registres et manuscrits, conservés dans des armoires ou des cartons parce qu'il n'y a plus d'espace de conservation. Ils ne sont pas triés et ont besoin d'être restaurés ; la température est élevée à cause des coupures d'électricité et il n'y a aucun système de sécurité et de protection contre l'incendie.

3.2. La branche du CYRCAM à Say'ūn

En janvier 1979, le CYRCAM a créé une première branche à Say'ūn, Hadramaout, qui a rassemblé des bibliothèques privées en une seule bibliothèque sous le nom de Bibliothèque al-Aḥqāf. Elle contient trois types de fonds : ouvrages imprimés, manuscrits, ainsi que des archives concernant l'État al-Kaṭīrī⁵⁵ provenant du Palais d'al-Kaṭīrī⁵⁶.

En 1980, la branche du CYRCAM à Say'ūn a commencé à organiser et classer les archives de l'État d'al-Kaṭīrī conservées au sous-sol et dans les couloirs du Palais d'al-Kaṭīrī, sans organisation, dans des sacs et des cartons⁵⁷. Ces documents sont le noyau du Service des archives de la branche qui conserve plus de 10.000 documents répartis en deux types d'archives⁵⁸ :

⁵³ A. Ramière de Fortanier, « Les archives de la République démocratique populaire du Yémen : rapport de mission Sanaa (16-20 janvier 1989) », 1989, CNA, Sanaa.

⁵⁴ Sans nom d'auteur, « Le Centre des études à Aden contient divers documents historiques », 11 févr. 2006, p. 4.

⁵⁵ L'État al-Kaṭīrī a été créé en 1379, le premier état a duré de 1451 à 1730, le deuxième de 1803 à 1824 et le troisième de 1855 à 1967.

⁵⁶ Le Palais al-Kaṭīrī a été construit en 1411, le premier sultan en a fait sa résidence en 1516, le Sultan Ġālib b. Muḥsin al-Kaṭīrī l'a rénové et agrandi en 1855 ; il est devenu le siège de l'État jusqu'en 1967. De 1967 à 1983, c'était le siège des bureaux des autorités du Gouvernorat. Depuis 1984, il est celui de la branche de l'Organisation générale des antiquités et des musées (OGAM) et du musée de Say'ūn.

⁵⁷ Branche du CYRCAM dans le Hadramaout, dans : Dossier M. al-Sabbān, « Les manuscrits et la documentation au CYRCAM », 19 janv. 1989, CNA, Sanaa, p. 15.

⁵⁸ A. Ramière de Fortanier, « Les archives de la République démocratique populaire du Yémen : rapport de mission Sanaa (16-20 janvier 1989) », 1989, CNA, Sanaa.

- archives administratives de l'État d'al-Kaṭīrī ;
- archives privées collectées par la branche : contrats de propriété, correspondance et documents immobiliers.

Jusqu'en 1989, la branche de Say'ūn a classé les archives en neuf grandes thématiques⁵⁹. Sur un total de 10.000 documents, 7.000 ont été classés et inventoriés et ils ont été versés à la branche du CNA à Say'ūn en 2005.

4. Le Centre national des Archives (CNA)

Jusqu'en 1984, la gestion des documents dépendait exclusivement d'initiatives personnelles et de préoccupations officielles temporaires⁶⁰. C'est en raison du problème de sa frontière avec l'Arabie saoudite que la République arabe du Yémen à Sanaa s'est intéressée à la collecte des archives portant sur cette question.

C'est le 13 mars 1984 qu'un Comité de collecte et de conservation des archives d'État fut créé par le décret présidentiel n° 22⁶¹. Ce comité était formé dans le cadre de l'action entreprise par le Bureau de la Présidence de la République (BPR) pour collecter, conserver et classer les archives d'État, publiques et privées.

Le Comité des archives se consacra à la collecte des documents contemporains, son objectif premier n'étant pas de récolter les documents anciens datant d'avant la période des imams de 1918. Le Comité était bien plus intéressé par les documents portant sur la question des frontières du Yémen avec les pays voisins, tout spécialement avec l'Arabie saoudite. Ainsi, l'établissement d'un centre national d'archives ou d'une institution nationale d'archives n'était qu'un objectif parmi d'autres, probablement secondaire à l'époque.

Ce retard du Yémen dans la création d'une institution chargée des archives fut décrit et analysé par un expert français, Arnaud Ramière de Fortanier⁶², mandaté par l'Unesco en 1989 pour étudier les fonds d'archives administratives en République démocratique populaire du Yémen et les évaluer ; faire une enquête sur l'existence d'infrastructures d'information telles que bibliothèques, centres de documentation, services

⁵⁹ Les neuf grandes thématiques : politiques, alliances et traités ; correspondances entre le Gouvernorat d'Aden et les conseillers des sultans ; lois, communications, correspondances entre les tribus, les associations et l'État al-Kaṭīrī ; coutumes et traditions ; affaires financières de l'État, douane et impôts ; escorte (esclave) et autorités ; lettres et correspondance soumises aux juges ; documents non officiels (contrats de propriété personnelle, correspondance et documents de tous types de location), branche du CYRCAM en Hadramaout, dans : Dossier M. al-Sabbān, « Les manuscrits et la documentation au CYRCAM », 19 janv. 1989, p. 19-20.

⁶⁰ 'A. Abū al-Riḡāl, « Al-markaz al-waṭanī li-al-waṭā'iq : al-mas'ūliyya wa-al-dawr », à paraître

⁶¹ *Bulletin officiel* 4 du 20 avril 1984, CNA, Sanaa.

⁶² Arnaud Ramière de Fortanier (1939-....), archiviste paléographe (1965), Conservateur général du patrimoine. Archiviste en chef de la ville de Marseille (1969-1984), Inspecteur général des Archives de France (1984-1994), Directeur des archives départementales des Yvelines (1994-2005), Président de l'Association-Fondation du Souvenir de Ferdinand de Lesseps et du canal de Suez (AFSLCS, depuis 2005). Académie de Versailles, https://www.academiedeversailles.com/_218819, consulté le 14 septembre 2022.

d'information des centres de recherche, universités etc. ; évaluer l'intérêt des institutions nationales pour la mise en place d'un système national d'archives. Une prise de conscience locale permet de réactiver le Comité des archives et d'envisager la création d'un centre d'archives avec l'aide de l'Unesco.

Après la réunification du Yémen le 22 mai 1990, le Centre national des archives a été créé par le décret présidentiel n° 25 du 10 février 1991. Le Cadi 'Alī Abū al-Riḡāl en a été nommé le directeur avec rang de ministre. Il s'agit du premier décret organisant les archives au Yémen et créant un centre chargé de la conservation et préservation des archives de l'État, du traitement et de la communication des archives selon des règles professionnelles.

L'article premier concerne la création d'un centre appelé « Centre National des Archives » (documents/*al-watā'iq*). Ce Centre est l'une des principales unités du Bureau de la Présidence et le décret présidentiel n° 38 de 1996 lui donne une personnalité juridique, l'autonomie financière et le rattache directement au Bureau de la Présidence.

Les articles deux et trois fixent les objectifs et les missions du CNA qui sont de collecter, organiser, restaurer et conserver les archives de l'État yéménite. Les articles quatre à six instituent un conseil consultatif et en définissent les missions. Les articles sept à neuf portent sur l'organisation administrative et financière du CNA. Enfin les articles dix à treize contiennent des dispositions générales sur le versement des archives au CNA et l'accès à ces archives.

Le rattachement du CNA au Bureau de la Présidence de la République lui a donné l'autorité indispensable pour collaborer avec d'autres institutions et obtenir le versement des archives des ministères et des institutions gouvernementales. Le Bureau du Président de la République considère l'archivage et la documentation comme des activités essentielles qui méritent son attention.

La stratégie nationale en matière d'archivage comporte deux volets. Le premier consiste à collecter, d'une part, les archives qui sont conservées dans toutes les institutions gouvernementales, d'autre part, les archives privées intéressant l'histoire du pays. Le second volet de la stratégie du CNA est la collecte des archives qui concernent le Yémen à l'étranger, en Turquie, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays.

Au lendemain de la création du CNA, en 1991, son Directeur a sollicité l'Unesco pour voir comment cette organisation pouvait aider le CNA dans le domaine des archives comme elle l'avait fait en 1989. Le rapport Ramière de Fortanier avait préconisé que l'Unesco aide le Yémen à créer des Archives nationales et les autorités nationales étaient conscientes que le CNA avait besoin simultanément d'efforts nationaux et d'un soutien international. En raison des contraintes financières du CNA qui travaillait avec un minimum d'équipement et de moyens humains, un financement externe du projet

était nécessaire⁶³. C'est la raison pour laquelle le Directeur du CNA a demandé à l'Unesco de participer à la création d'un système d'archivage au Yémen.

4.1. Le CNA et l'Unesco

Le CNA a approuvé et signé, le 10 janvier 1992, le projet YEM/92/041 *Records and Archives Management* (RAM, Programme de gestion des documents et des archives). Ce projet, piloté par le CNA, a contribué à la mise en place d'un système de gestion des documents d'archives et des archives audiovisuelles qui couvrait toutes les institutions gouvernementales du pays. Ce projet était financé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), conformément à une convention signée par le ministère yéménite du Plan et du Développement, par le Directeur du CNA et par le résident du PNUD à Sanaa. Pour une durée de cinq ans, un montant de 616.720 USD lui était alloué⁶⁴.

L'objectif du projet était de doter le Yémen d'un système d'archives complet. Il prévoyait notamment l'élaboration d'instruments légaux et réglementaires, la construction du bâtiment des Archives nationales, l'organisation des services d'archives courantes dans les départements ministériels, la formation d'au moins neuf archivistes professionnels à l'étranger, d'une douzaine de fonctionnaires assistants et d'une dizaine de techniciens pour l'atelier de restauration et le service informatique, la préservation des archives locales et des archives audiovisuelles.

L'Unesco, l'ICA, le PNUD et la Direction des Archives de France ont permis le succès du projet RAM et le développement du CNA. Celui-ci est parvenu à établir le cadre juridique des archives (loi, décret d'application sur les archives), à acheter des équipements de microfilm, des alarmes incendie et des ordinateurs et à réaliser plusieurs formations pour les archivistes soit au CNA, soit à l'étranger, ainsi que des formations de courte, de moyenne et de longue durée pour ses fonctionnaires et ceux d'institutions gouvernementales. Il a reçu quarante missions d'experts pour élaborer sa législation, pour la formation de ses employés aux archives courantes, intermédiaires et définitives, aux archives audiovisuelles et à l'informatique, pour la construction du bâtiment, la préservation et la restauration des archives et la réalisation de microfilms.

Ainsi, le CNA a créé en 1997 un atelier de restauration et de microfilm des documents abîmés par l'humidité ou des moisissures. Il a acheté du matériel, notamment pour la restauration de documents, et des matériels pour microfilmer. En 2006 le CNA a aussi modernisé tout son équipement de matériels microfilm et audiovisuels grâce à une subvention du gouvernement japonais. Mais il n'a pas réussi à construire le bâtiment en raison de difficultés à trouver un terrain, ainsi que le budget nécessaire ; il a

⁶³ *Project Document of the Government of the Republic of Yemen, Strengthening of the National Archives*, 10 janv. 1992, Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine, 20030318/72.13, dans : Dossier du CIA, Yémen (1950-1993).

⁶⁴ Contrat entre le PNUD et le CNA, document de projet *Records and Archives Management*, 21 janvier 1992, CNA, Sanaa.

néanmoins achevé deux études concernant sa construction, la première réalisée par un architecte français en 1995 et la seconde par un groupe yéméno-coréen en 2011.

4.2. Collecte et conservation des archives historiques au CNA

Le CNA conserve trois types de fonds d'archives : les archives papier versées par les institutions gouvernementales et celles qui ont été données ou achetées. Ces archives couvrent une période qui commence avec la première présence ottomane au Yémen en 1533 et s'étend jusqu'en 2008. Les archives conservées au CNA représentaient en 2013 un total de 7.655 ml et 9.098 registres. Dans ces archives, 1.385 ml sont conservés dans des malles métalliques, des cartons, des sacs de jute et des caisses. Ils comprennent trois groupes⁶⁵ :

4.2.1. Les archives avant la Révolution du Yémen (1839-1963)

Leur volume est de 2.240 ml. Environ 60 % des documents ont été traités. Ces archives sont divisées en deux sections :

- les archives du royaume des imams (1914-1962) : il s'agit des correspondances entre les imams et des *liwā's*, *qadā's*, *nāḥiyas* (communes), des documents administratifs de la *zaka* et des documents financiers du ministère des Finances, des traités, des documents économiques et des rapports sur la vie économique et culturelle, enfin des documents militaires. Leur volume est de 2.120 ml. Environ 56 % des documents ont été traités ;
- les archives datant de l'occupation britannique (1839-1967) : il s'agit des microfilms des correspondances de l'administration britannique, du Conseil législatif et du Conseil suprême fédéral, laissés sur place après la fin de la colonisation britannique, qui ont été trouvés à la Bibliothèque nationale à Aden et une partie des archives (les microfilms endommagés) du CYRCAM, traitée par le CNA, qui les a reproduits sur de nouveaux supports et les a imprimés en conservant une copie par devers lui, en en remettant une autre à la Bibliothèque nationale à Aden et une troisième au CYRCAM. Le CNA a aussi reproduit une série de documents relatifs à plusieurs sultanats conservés dans la branche du CNA de Say'un, pour faciliter le travail des chercheurs et étudiants.

4.2.2. Les archives antérieures à la réunification du Yémen (1962-1990)

Elles sont divisées en deux sections :

- les archives de la République arabe du Yémen de 1962 à 1990 : une partie de ces archives a été versée au CNA tandis que l'autre est encore conservée par les institutions, faute de place au CNA, et en attendant la construction du nouveau bâtiment d'archives. Ces archives proviennent du Bureau de la Présidence, du Bureau des conseils ministériels, de l'Assemblée consultative, du Comité du référendum sur la Constitution, des ministères des Finances, des Administrations locales, de

⁶⁵ Direction des Archives du CNA, les fonds des archives, 2009, dans : Dossier plan annuel (1-10), CNA, Sanaa.

l'Économie, de la Communication, du Gouvernorat de Sanaa, de la Banque industrielle, du Bureau des affaires de l'unification, de l'Autorité générale des assurances et des pensions et de l'Autorité des terres et des biens fonciers appartenant à l'État. Les fonds du CNA et du CYER ne se recoupent pas toujours : le CYER dispose d'autres documents pour la même période et ils n'ont pas les mêmes documents.

- les archives de la République démocratique du Yémen (1967-1990) : une partie de ces archives a été versée au CNA et l'autre est encore conservée par les institutions à Aden. Les institutions qui ont versé des archives sont le Bureau des conseils ministériels et le Parti socialiste yéménite. Quant au CYRCAM, il héberge d'autres documents pour la même période, mais d'autres institutions à Aden ont versé leurs fonds à Sanaa après la création du CNA.



Ill. 4. Les archives avant versement au CNA.



Ill. 5. Les Archives conservées au CNA après traitement.

4.2.3. Les journaux

Il s'agit de journaux couvrant la période de 1879 à nos jours, pour la plupart des journaux d'État et des partis d'opposition. Il n'existe pas de centre de documentation des médias et pour cette raison, le CNA est considéré comme la seule référence pour les chercheurs⁶⁶. Au total, le CNA a en sa possession 117 titres pour 1.477 volumes.

⁶⁶ Entretien avec 'Ali Abū al-Riḡāl, Directeur du CNA, 11 août 2016, Sanaa.



Ill. 6. Les archives de presse conservées au CNA.

4.3. Les archives privées

Les archives privées ont été prises en compte dans la législation puisque les lois sur les archives de 1994 et 2002 (article 2) les définissent comme

« l'ensemble des documents produits ou reçus par les personnes individuelles ou les personnes morales privées dans le cadre de l'exercice de leurs activités, et qui sont liés à l'intérêt public en ce qu'elles fournissent des éléments de valeur pour l'histoire nationale. »

En effet, toutes les archives privées qui, pour des raisons historiques présentent un intérêt national, peuvent être classées comme archives historiques. La loi yéménite dit que les archives privées comprennent les fonds de familles, de personnes et d'institutions privées.

La loi yéménite sur les archives indique les moyens d'acquérir des archives privées par le don, le legs et l'achat quand elles présentent un intérêt public. Le CNA peut, le cas échéant, exercer au nom de l'État un droit de préemption pour acheter des archives privées⁶⁷. Le CNA peut accueillir des archives privées, mais cela reste une possibilité, non une obligation, contrairement aux archives publiques. Il a acquis des archives privées par achat ou don dans la mesure de ses moyens. Elles proviennent de particuliers.

Les archives personnelles des hommes politiques et des officiels posent d'importants problèmes de cohérence par rapport aux collections d'archives en France et plus

⁶⁷ Lois sur les archives de 1994 et 2002, CNA, Sanaa.

encore au Yémen. On peut les considérer, en effet, comme des archives publiques produites dans le cadre de leur travail, mais elles peuvent parfois être considérées comme privées. La plupart des ministres, des sous-secrétaires de ministres et des ambassadeurs les emportent chez eux à la fin de leurs fonctions. Ces archives, qui auraient été considérées en France comme des archives publiques illégalement emportées par des fonctionnaires, sont considérées au Yémen comme des archives privées qui ont vocation à être collectées par le CNA, parce qu'elles ont été produites par d'anciens fonctionnaires et concernent l'État. C'est le cas du colonel Muḥammad 'Alī al-Akwa' et du Cadi Muḥammad Aḥmad al-Ġurāfi. Après leur mort, leurs familles ont donné au CNA leurs archives, mais jusqu'à présent le CNA n'en a reçu qu'une petite partie (13,6 ml⁶⁸).

Le CNA privilégie une politique de négociation et de persuasion qui rencontre néanmoins nombre d'obstacles et connaît certains échecs : les archives privées Nu'mān comprenant celles d'Aḥmad Muḥammad Nu'mān (1909-1996) et de son fils Muḥammad Aḥmad Nu'mān (1933-1974), deux acteurs essentiels de la modernisation politique et culturelle du Yémen au xx^e s., ont été déposées en 2009 à l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) à Aix-en-Provence en France⁶⁹. Ces archives ont été versées directement depuis la Suisse où il résidait avant sa mort. Le CNA n'a reçu aucun dépôt d'archives d'entreprises ni de partis politiques, ni de familles ayant joué un rôle important dans l'histoire et la culture du pays.

Les détenteurs d'archives privées peuvent aussi déposer, à titre révocable, leurs archives auprès du CNA. Les conditions et les modalités de ce dépôt sont arrêtées d'un commun accord par les deux parties. Tous les dépôts réalisés ont été définitifs.

L'État a donné au CNA quelques moyens financiers pour l'acquisition d'archives privées. L'achat encourage les citoyens yéménites à céder leurs archives au CNA, en particulier les documents de la période ottomane, des imamats et ceux postérieurs à la Révolution de 1962.

Le CNA évalue les documents privés au Yémen avant acquisition. À cette fin, il a créé en 2002 un comité d'évaluation des archives dont la mission consiste en l'appréciation des documents présentés par les citoyens pour vente au CNA en raison de leur valeur historique. Le volume des archives privées ainsi achetées couvrait 3 ml en 2013.

4.4. Les branches du CNA

L'article 146 de la Constitution yéménite de 1991 établit le principe de décentralisation avec des conseils démocratiquement élus et la participation des autorités locales au niveau des gouvernorats et des districts⁷⁰.

Le décret de création du CNA de 1991 lui a donné pour mission la conservation de toutes les archives historiques non seulement celles qui se trouvent à Sanaa, la capitale,

⁶⁸ CNA, Inventaire de l'année 2013, mars 2014, CNA, Sanaa.

⁶⁹ Centre français d'archéologie et de sciences sociales (CEFAS), Rapport d'activité 2015, 2016.

⁷⁰ Article 146 de la constitution du 16 mai 1991 modifiée par référendum le 20 février 2001.

mais aussi celles des gouvernorats. Le CNA ne disposant pas alors d'un réseau pour la préservation des archives locales, il a réalisé plusieurs missions pour collecter les archives dans les gouvernorats de Taez⁷¹, d'Aden⁷², du Hadramaout⁷³ – à Say'un et à al-Mukallā, de Sanaa et d'Ḥaḡḡa. Le Gouvernorat de Taez a versé une grande partie de ses archives, en particulier les documents antérieurs à la Révolution de 1962, conservés au musée, les archives du bureau des finances de Taez et celles de la *zaka*. Ce n'est pas le cas des autres gouvernorats, une petite partie seulement a été versée aux branches du CNA à Say'un et à Aden.

L'Unesco a conseillé au CNA de continuer l'enquête sur les archives dans les gouvernorats pour encourager l'État yéménite à la déconcentration administrative et financière. La première étape du processus fut la création des branches du CNA à Aden et dans le Hadramaout qui permettrait l'organisation des archives dans les gouvernorats en déconcentrant le système d'archivage. Depuis la loi n° 4 de 2000 sur les autorités locales, le système administratif au Yémen est décentralisé, mais la conservation des archives reste une compétence de l'État, dans le cadre déconcentré des branches, ce que rappellent la loi de 2002 sur les archives et son décret d'application (à l'article 78) qui oblige les autorités locales à verser les archives définitives des gouvernorats aux branches du CNA.

Jusqu'à présent, il existe donc deux branches du CNA pour deux des vingt-un gouvernorats au Yémen.

4.4.1. La branche du CNA à Say'un

La branche de Say'un dispose de quatre bureaux et d'un grand magasin au sous-sol du Sous-Gouvernorat (126 m²)⁷⁴ divisé en trois pièces de 12 m² et 18 m².

La totalité des archives conservées dans la branche de Say'un jusqu'en 2006⁷⁵ comprenaient :

- les archives de l'État al-Qa'aytī, 678 dossiers conservés dans 121 boîtes d'archives et 10 cartons avec un répertoire numérique détaillé⁷⁶ pour chaque pièce ;

⁷¹ Taez est la troisième ville et le principal centre industriel du pays.

⁷² Aden est la deuxième ville importante du Yémen, sa capitale économique, située sur la côte du golfe d'Aden et de la mer d'Arabie, au Sud du pays.

⁷³ Le Hadramaout, situé dans la partie orientale du Yémen, sur la côte de la mer d'Arabie, est composé de 30 districts et a pour capitale al-Mukallā, sa plus grande ville.

⁷⁴ 'Abd Allāh al-'Umarī, Ṭaha Ḡal'az et Mohammed Tawaf, « Rapport de visite à Say'un, 4 mars 2006 », dans : Dossier de la branche de Say'un (1-19), CNA, Sanaa.

⁷⁵ Commission de transfert de la responsabilité des archives, Compte-rendu du transfert de responsabilité sur les archives de Say'un de M. Muḥammad al-Ṣabbān à M. Ḥasan Bā Raḡā (le nouveau responsable des archives de la branche), 15 juillet 2006, dans : Dossier de la branche de Say'un (1-19), CNA, Sanaa.

⁷⁶ Le répertoire numérique détaillé est un instrument de recherche traitant du contenu de chaque article d'un fonds d'archives, il donne pour chaque article sa cote, ses dates extrêmes et une analyse dans l'ordre numérique des cotes. Il est accompagné d'une introduction qui montre le fonctionnement des institutions dont il présente les archives.

- les archives de l'État d'al-Kaṭīrī, 5.782 documents conservés dans 46 boîtes d'archives, 39 registres et une malle métallique avec un répertoire numérique détaillé pour 2.754 documents ;
- les archives du tribunal de Say'ūn, 10 boîtes d'archives, avec un répertoire numérique détaillé pour chaque dossier ;
- les archives des finances de Say'ūn, 205 colis et 1.328 registres ;
- les archives de l'Organisation de défense populaire, qui ont versé au musée de Say'ūn (Palais al-Kaṭīrī) 33 colis, 45 registres et 19 cartons de documents ;
- les archives de l'association du « Front national »⁷⁷, 5 dossiers ;
- des archives du Conseil municipal de Ġayl Bā Wāzīr, 5 cartons de documents, dont le Directeur de la branche et le Directeur des archives du Conseil municipal ont sélectionné les plus importants selon eux. Le reste a été laissé dans le bâtiment du Conseil municipal.

En 2010, on comptait à la branche de Say'ūn 2.560 boîtes d'archives, mesurant environ 426 ml.

La branche a essayé de collecter les archives historiques soit publiques, soit privées détenues par des particuliers. En 2005, la branche a discuté avec 'Abd al-Kabīr Bā Ḥumayd⁷⁸ du Bureau des biens de mainmorte (*waqf*), afin d'obtenir des copies papier ou numériques des testaments. La branche a reçu une copie de ces documents. L'office des biens de mainmorte de Bā Ġirš a donné à la branche un CD de documents remontant pour certains au xii^e/xviii^e-xix^e s.

Au moment de l'occupation de Say'ūn par Al-Qā'ida, le soir du 23 mai 2014, ses hommes ont attaqué le Sous-Gouvernorat de Say'ūn et incendié la plupart des bureaux, dont celui de la branche du CNA. Le bureau de la Direction des archives a été complètement détruit et les autres bureaux endommagés. Les répertoires, les inventaires et les registres des archives, les copies de documents et les documents administratifs ont brûlé. Bien que le magasin des archives ait été touché, les archives sont intactes. Mais il faut que la branche recommence à établir les répertoires et les inventaires parce que les ordinateurs ont été détruits. Le CNA ne possède qu'une copie électronique partielle des documents détruits. D'autre part la guerre menée par l'Arabie saoudite, qui fait rage depuis mars 2015, a aggravé la situation.

4.4.2. La branche du CNA à Aden

Le Gouvernorat d'Aden est l'un des plus riches en archives historiques. Ex-capitale de la République démocratique du Yémen et capitale économique du Yémen, Aden a été l'une des priorités du programme du CNA. Les responsables du CNA ont visité plusieurs fois la ville pour évaluer la situation archivistique, pour collecter, organiser les archives et négocier avec le Gouverneur la création d'une branche.

⁷⁷ Mouvement politique contre la colonisation britannique.

⁷⁸ 'Abd al-Kabīr Bā Ḥumayd est mort en 1464 ap. J.-C. Il a vécu à Madūda, au nord-ouest de Say'ūn.

La branche d'Aden a été créée par le décret du Premier ministre n° 19 du 18 janvier 2004 et en janvier 2005, la branche du CNA s'est installée dans l'ancien siège du Trésor public⁷⁹, situé dans le district de Şira (Sira), d'une longueur de 46 m pour une largeur de 30 m, et d'une superficie totale de 1.380 m²⁸⁰. Ce bâtiment se compose de deux étages. Le CNA a envoyé des ingénieurs à Aden pour réaliser des études sur la réhabilitation du bâtiment⁸¹. Mais, en janvier 2007, la branche du CNA en a pris possession tandis que le Service des droits de *zaka* déménageait dans les locaux du Gouvernorat.

En novembre 2007, le CNA a signé le contrat de réhabilitation du bâtiment de la branche d'Aden avec la société d'ingénierie, architecture et construction Dār mi'mār pour un coût de 72.797.405 RY équivalant à 364.388 USD⁸². La durée des travaux prévue était de huit mois, à effectuer du 8 décembre 2007 au 7 août 2008. En mars 2009, le CNA a demandé un crédit supplémentaire de 39.551.800 RY, équivalent à 194.981 USD, pour la modification de l'ancien appel d'offre, en conformité avec les rapports des ingénieurs de la réhabilitation⁸³, ce qui lui a été accordé en avril⁸⁴. La société Dār mi'mār n'a pas respecté les délais prévus par le contrat de réhabilitation qui fixait la fin du chantier au mois de décembre 2009. La date d'achèvement a été reportée plusieurs fois jusqu'en 2011. Ensuite les printemps arabes ont ouvert une crise au Yémen. Les travaux ont été lents jusqu'à 2015. À cette date, la société Dār mi'mār avait réalisé 90 % de la réhabilitation du bâtiment.

La branche du CNA a réalisé en 2008 une enquête sur les archives dans trente-neuf institutions gouvernementales à Aden⁸⁵ ; seules cinq institutions, le Bureau de la

⁷⁹ C'était, à l'origine, un bâtiment de l'entreprise commerciale d'Antonin Besse (1877-1951), un Français fondateur d'un empire commercial ayant son siège à Aden, jusqu'à l'indépendance du Yémen du Sud en 1967 et la loi d'application de la nationalisation.

⁸⁰ Lettre du Directeur du Bureau de l'Autorité générale des terrains, du cadastre et de l'urbanisation (AGTCU) au Gouverneur d'Aden, « Ancien siège du Trésor public à Aden », 26 janv. 2005, dans : Dossier de la branche d'Aden (1-22), CNA, Sanaa.

⁸¹ Ali Ṭawāf, Directeur adjoint du CNA & Nabil al-'Alafi, Directeur général des Affaires administratives et des Finances, « Rapport de mission à Aden sur la réception du siège de la branche », 20 janv. 2005, dans : Dossier de la branche d'Aden (1-22), CNA, Sanaa.

⁸² 1 dollar = 199,68 Riyāl yéménite, d'après *Bulletin de la Banque centrale du Yémen*, 2008.

⁸³ CNA, Compte-rendu de la commission d'offres du CNA, 1 mars 2009, dans : Dossier de la branche d'Aden (1-22), CNA, Sanaa.

⁸⁴ Comité Suprême d'Offres, Décision d'ajouter un crédit pour la réhabilitation du bâtiment de la branche du CNA d'Aden, 22 avril 2009, dans : Dossier 1-32, Branche du CNA à Aden, 2005-2015, [http://htb.gov.ye/documents/d\(88_09\).pdf](http://htb.gov.ye/documents/d(88_09).pdf) (consulté 16 avril 2017 ; le lien a été désactivé).

⁸⁵ La Radio d'Aden, la deuxième chaîne de la Télévision, le Bureau des Transports, le Bureau de l'Industrie et du Commerce, le Bureau des Affaires étrangères, le Bureau des Waqfs (biens de main-morte), le Bureau de l'Agriculture, le Bureau de la Santé, le Bureau du Tourisme, le Bureau de l'Éducation, le Bureau de l'Organisation centrale de contrôle et d'audit, le Bureau des Finances, le Bureau du Gouverneur d'Aden, le Bureau de la Planification et de la Coopération internationale, le Bureau de la Fonction publique, le Bureau des Affaires Sociales et du Travail, le Bureau central des Statistiques, le Bureau des Travaux publics, l'Autorité générale pour les zones franches, l'Université d'Aden, le Bureau des Pêches, le Bureau de la Culture, le Bureau de la Communication et des Technologies, la Banque centrale, le Bureau de l'Organisation générale des assurances Sociales et des retraites, le Bureau chargé des Familles des Martyrs et

Jeunesse et des Sports, le Bureau des Affaires juridiques, le Bureau de la Justice, la Cour d'appel, enfin le Bureau de l'Agence de Presse yéménite, n'ont pas répondu à cette enquête⁸⁶. Elle a rencontré l'indifférence des institutions, a été confrontée à l'absence de magasins d'archives. Dans la plupart des institutions, les archives intermédiaires n'existent pas et ces institutions ne se sentent pas concernées par les archives et l'archivage. Les documents sont conservés dans les bureaux pour une année ou deux, ensuite les plus anciens sont envoyés dans des magasins qui ne sont pas adaptés à la conservation. Les archives conservées dans onze institutions représentent 798 ml auxquels s'ajoute un container. Deux institutions n'ont pas indiqué le volume de leurs archives. Le matériel des archives dans six institutions est en partie inapproprié. Toutes les institutions utilisent des classeurs à anneau mais pas de boîte d'archives.

Quand la branche a pris possession du bâtiment en janvier 2005, elle a trouvé une grande quantité de documents de la société al-Naşr⁸⁷ au rez-de-chaussée, posés à même le sol et mangés par les termites. En avril 2005, la branche a demandé la création d'une commission bilatérale entre la société ou le bureau des finances et la branche du CNA pour traiter ces documents et définir les archives historiques à conserver⁸⁸. Après l'évaluation des archives de la société al-Naşr et du Bureau des finances en 2008, la commission d'évaluation des archives du Bureau des finances d'Aden, à laquelle participaient des membres de la branche du CNA à Aden, ont proposé au CNA de conserver 150 liasses de documents de la société al-Naşr et 40 liasses de documents d'archives de l'entreprise générale de produits laitiers (al-Mu'assasa al-'amma li-muntağāt al-albān). La branche d'Aden a pris la décision de conserver ces archives dans son bâtiment pour reconstituer le fonds déjà présent. En raison de l'inachèvement de la réhabilitation du bâtiment, la branche du CNA d'Aden n'était plus en mesure d'accueillir d'autres archives après ce versement.

À la suite des bombardements par la coalition militaire arabe conduite par l'Arabie saoudite, survenus en août 2015, une partie du bâtiment a été détruite. Elle abritait des bureaux et une partie du magasin des archives. Seuls les murs des bureaux ont été endommagés, les magasins sont au sous-sol. La branche n'a pas déplacé les archives parce qu'elle ne disposait pas d'endroit sécurisé pour les entreposer⁸⁹.

des Combattants de la Révolution, le Bureau de l'Organisation générale des antiquités et des musées, l'Organisation de l'aviation civile, le Bureau des Affaires juridiques, le Service des droits de *zaka*, le Service des Douanes, l'Autorité des ports, la Raffinerie de pétrole, le CYER, la Bibliothèque nationale, la Cour d'appel, le Bureau de Justice, le Bureau de l'Agence de Presse yéménite, le Service des passeports et de l'immigration, le Bureau de la Formation professionnelle, le Bureau de l'Information, le Bureau de l'Autorité générale des terrains et le Bureau de la Jeunesse et des Sports.

⁸⁶ CNA, Rapport annuel d'activité du CNA de l'année 2008, février 2009, CNA, Sanaa, p. 52.

⁸⁷ Al-Naşr est une société de libre commerce. *Al-naşr* signifie « victoire » en arabe.

⁸⁸ Lettre du Directeur par intérim de la branche du CNA à Aden au Directeur du CNA, 11 avril 2005, dans : Dossier de la branche d'Aden (1-22), CNA, Sanaa.

⁸⁹ Lettre du Directeur par intérim de la branche d'Aden au Directeur du CNA, « État de la branche », 2 mai 2016, dans : Dossier de la branche d'Aden (1-32), CNA, Sanaa.



Ill. 7. Branche des Archives nationales à Aden (2015).

5. Les archives des Waqfs

Après la Révolution yéménite de 1962, le premier gouvernement yéménite a créé le ministère des Waqfs et de l'Orientation pour gérer les waqfs au Yémen. Au cours de la Révolution de 1962 et des années de guerre civile qui ont suivi, l'administration des Waqfs a perdu une grande partie de sa légitimité et de son pouvoir. Lorsque les nouveaux gouvernements de la fin des années 1960 et du début des années 1970 ont cherché à reprendre et à réformer l'administration, de nombreux documents et registres ont été perdus.

La question des documents et registres de *waqfs*, notamment ceux situés à Sanaa, semblait être – et n'a jamais cessé d'être – une question ambiguë. Depuis les années 1930 en particulier, l'État a de plus en plus enregistré certains types de *waqfs* par la force. Des informateurs de Zabīd ont souligné que pendant la période où Ḥusayn b. Aḥmad al-Sayāḡī était Ministre des Waqfs, c'est-à-dire dans les années 1960, les registres originaux ont été confisqués, tandis que d'autres villes et villages n'en ont conservé que des copies. Si c'est vraiment ce qui s'est passé, alors les archives de Sanaa doivent être vraiment très riches.

Le ministère des Waqfs n'était qu'une des nombreuses archives publiques et privées dans lesquelles étaient conservés des documents liés aux Waqfs, mais il est l'acteur institutionnel le plus important dans ce domaine et a donc reçu le plus d'attention de la part de l'État. En réalité, une partie seulement des archives des Waqfs a été classée et

cataloguée et les inventaires des archives et des collections publiques ne fournissent guère plus que le titre et la date pour chaque document. D'une archive à l'autre, se fait jour une grande différence dans le niveau de professionnalisme de ceux qui les gèrent.

Il convient de ne pas oublier qu'une grande partie des archives de *waqfs*, étant conservée par le représentant local de l'administration publique du Waqf (*āmil al-waqf, mudīr al-waqf*) et par leurs familles (il s'agit des familles des représentants locaux), ces documents se retrouvent hors du domaine public, du moins pour le moment.

Il existe de nombreux documents importants, registres et cahiers, conservés au ministère des Waqfs et de l'Orientation à Sanaa, dans ses différentes branches des gouvernorats et dans la Grande mosquée à Sanaa. Des documents et des pièces servant à authentifier les droits de propriété des différents biens en *waqf* ont été malheureusement négligés et dispersés. Pendant de nombreuses années, les documents ont généralement été conservés de manière déplorable, car, placés dans des pièces sombres et humides, couvertes de poussière, ils ont été attaqués par des insectes, dont des termites, n'ont pas été maintenus en état et nombre de ces documents ont été déchirés et sont usés.

Un projet d'inventaire et de documentation (*mašrū' al-ḥaṣr*) des fonds et des propriétés de *waqfs* a été mis en œuvre dans les années 1990. Le projet a commencé en 1999 par l'établissement d'un système de conservation des documents (plan de classement et de description des documents ou catalogage), la préparation des lieux de conservation selon les normes et l'attribution des moyens nécessaires à la bonne conservation au niveau du ministère, des bureaux du ministère dans les gouvernorats et dans la Grande mosquée à Sanaa.

Les Commissions d'inventaire et de documentation ont commencé à collecter les documents de *waqfs* de diverses sources et auprès des citoyens et les ont ensuite organisés, classés et catalogués en les conservant dans des dossiers et boîtes d'archive. Malgré cela, il existe encore de nombreux documents, registres (*miswaddāt*) de *waqf* conservés chez nombre d'anciens *nāzir al-waṣāyā*, notaires et personnes appointées auparavant par les Waqfs dans plusieurs régions : ils les ont tout simplement gardés chez eux, puis, une fois décédés, leurs héritiers ont conservé ces documents et ce, jusqu'à présent.

Les résultats ont également mis en évidence le succès de l'archivage et de la conservation effectués par le ministère des Waqfs, leurs branches et la Grande mosquée de Sanaa : près de 780.000 documents ont été catalogués, dont 4.029 registres (*miswaddāt*), avec une augmentation de 30 % des documents qui n'étaient pas conservés avant le projet. Cette augmentation résulte de ce que des citoyens ont volontairement donné leurs archives de *waqfs* pour décharge. Durant le projet ont été numérisées et saisies les données de 219.023 documents dans des bases de données. Cependant, ces résultats ne sont pas des résultats définitifs, à cause de l'impossibilité à compléter l'enquête de terrain dans certains gouvernorats et villes. La difficulté de l'enquête sur le terrain vient de trois raisons principales : la situation chaotique, des insécurités dans des gouvernorats tels que Ṣa'da, 'Amrān, Abyan et l'absence de réponse de certains responsables. Le projet a réalisé 75 à 80 % de l'inventaire de la documentation des Waqf. Il s'est arrêté avec la

suspension de subventions financières et le nouveau budget n'a pas été approuvé en 2011⁹⁰.

Nous ne sommes pas parvenus à consulter les inventaires sur les archives et registres (*miswaddāt*) conservés au ministère des Waqfs et dans ses branches des gouvernorats et des districts à cause de la situation et parce qu'il s'agit d'une question sensible. Néanmoins, nous avons pu consulter le rapport du comité de passation des fonctions des archives de la Grande mosquée de Sanaa en 2019. Les archives à la Grande mosquée de Sanaa comprennent aux alentours de 1.500 boîtes d'archives contenant des documents sur des contrats de waqf, actes de propriété, compensations, comptabilités et autres. Le document le plus ancien remonte à environ 700 ans, à la période des imams du Yémen. La Grande mosquée conserve également près de 418 registres (*miswaddāt*) qui couvrent tout le territoire yéménite. Le plus ancien document date de 1016/1607 et le plus récent de 1403/1983.

6. Le Centre al-Zafārī de recherches et d'études du Yémen à l'Université d'Aden

L'Université d'Aden a créé ce Centre en 1986. Il renfermait une importante collection de livres et d'ouvrages de référence, en plus d'un riche fonds d'archives et de manuscrits. On comptait 1.658 dossiers relatifs à l'administration britannique et au mouvement national, ainsi que des films audiovisuels et des journaux couvrant une période allant de 1938 à 1967.

En 2008, le fonds du Centre al-Zafārī de recherches et d'études du Yémen conservait 7.810 livres – dont des imprimés – et références, 1.658 fichiers et dossiers (documents de l'administration britannique et documents du mouvement national yéménite), 1.378 mémoires de master, 417 thèses de doctorat, 2.732 périodiques, 92 supports visuels, 68 manuscrits sur microfilm et 14.155 unités de documentation.

À Aden, existent aussi des centres privés qui conservent des archives historiques de valeur pour l'histoire de la vie politique et sociale à Aden pendant l'occupation britannique (1839-1967). En 1952, Idrīs Ḥanbala⁹¹ a créé un Centre culturel et de documentation à Aden, chargé de conserver les archives, entre autre, des partis politiques, des syndicats, des associations culturelles, des chambres de commerce, des clubs sportifs. Pour cela, le CNA a proposé au conseil d'administration du Centre Ḥanbala que la branche du CNA à Aden reproduise toutes les archives historiques en donnant au Centre une copie, afin que soient conservés à la branche du CNA les originaux des archives papier et audiovisuelles, selon les conditions de la loi sur les archives de 2002. Mais, en janvier 2013, la famille d'Idrīs Ḥanbala a décidé de verser ses archives au Centre al-Zafārī

⁹⁰ Selon Hamid al-Matri, Sous-Secrétaire du ministère des Waqfs, Comité de rédaction du magazine *Al-i'tiṣām*, « Grande négligence et futilité infinie des propriétés en *waqf* », 02/2019.

⁹¹ Idrīs Ḥanbala (1922-1991), poète et, à partir de 1948, professeur d'anglais dans un lycée privé d'Aden, puis à partir de 1966 dans un lycée public.

de l'Université d'Aden et non pas au CNA pour des raisons peu claires. Ce fonds était composé de cinq parties avant le transfert des archives :

- musée : les affaires personnelles de Idrīs Ḥanbala ;
- bibliothèque : 1.863 ouvrages, 250 titres de périodiques et de presse ;
- archives papiers : 750 dossiers collectés par Idrīs Ḥanbala depuis le début des années 1940 ;
- archives audiovisuelles : 350 cassettes audio et 50 vidéos (enregistrement de conférences et de chansons) ;
- archives photographiques : plus de mille photographies sur divers aspects de la vie et des monuments historiques d'Aden.

Du fait des bombardements aériens perpétrés par la coalition arabe et des obus lancés par les milices en mai 2015, la partie centrale du bâtiment de l'Université a été détruite. La restauration des bâtiments est à présent impossible. Il faudrait plutôt détruire l'ancien bâtiment et en reconstruire un nouveau. Selon les informations que nous avons obtenues, les archives anciennes du Centre n'ont pas été touchées, contrairement aux archives courantes qui se trouvaient dans le bâtiment et ont été, elles, détruites.

7. Bibliothèque nationale d'Aden

La Bibliothèque nationale⁹² d'Aden sert de référence aux chercheurs pour les documents, manuscrits et journaux ; elle conserve sur microfilms une partie des archives historiques et culturelles datant de l'occupation britannique.

La Bibliothèque nationale, appelée également Bibliothèque 'Abd Allāh Bā Dī'b, a été inaugurée le 14 Octobre 1980. Elle jouxte le musée Militaire, dans le quartier du « Cratère ». C'est la plus ancienne bibliothèque publique du Yémen. Elle était consacrée aux aspects historiques et culturels de la ville d'Aden sous l'occupation britannique (1839-1967). En décembre 2005, le groupe du CNA a effectué une visite de la Bibliothèque en vue de poursuivre la coopération et de reproduire les microfilms en deux exemplaires, un pour la conservation au CNA et l'autre pour la bibliothèque. En raison du mauvais état des microfilms, le CNA a demandé une liste de ceux qui sont conservés à la bibliothèque afin d'opérer un tri. Pour l'aider à nettoyer, trier et décrire les documents accumulés, le Directeur adjoint du CNA a accepté d'envoyer deux fonctionnaires de la branche du CNA en mission auprès de la bibliothèque. Le CNA a reproduit la plupart des microfilms à Sanaa et rendu les originaux à Aden. En avril 2015, les bombardements et les conflits civils ne l'ont pas épargnée. Une partie de la bibliothèque a été pillée.

⁹² La Bibliothèque nationale ou Bibliothèque 'Abd Allāh Bā Dī'b a été inaugurée le 14 octobre 1980. C'est la plus ancienne bibliothèque publique du Yémen.



Ill. 8. Bibliothèque nationale d'Aden (2015).

En 2016, les Émirats arabes unis ont financé à eux seuls les travaux de la réparation intégrale de la bibliothèque d'Aden. Une fois remise en état, elle n'a pas pu ouvrir ses portes au public. Car les locaux ont été occupés par des hommes qui prétendaient l'avoir protégée et réclamaient leur salaire. Mécontents, ils ont emporté le matériel neuf : les chaises, les tables et les climatiseurs.

8. La Cour d'appel d'Aden

Le Bureau de l'authentification des documents (bureau des légalisations) de la Cour d'appel conserve des archives et registres qui remontent au *xix^e* s. ainsi que des archives civiles (par exemple un contrat de mariage dont la légalisation remonte à 1851 et un contrat de divorce dont la légalisation remonte à 1854)⁹³.

Le CNA a essayé de collecter des archives judiciaires à Aden, spécialement celles qui étaient conservées à la Cour d'appel d'Aden. Le Directeur adjoint du CNA a visité la Cour d'appel en 2005 et l'a invitée à organiser ses archives, mais il a noté une réserve dans la coopération avec le CNA⁹⁴. En mars 2007, le Directeur du CNA, le Gouvernorat d'Aden et le Président de la Cour d'appel ont constaté que des archives conservées dans deux magasins avaient été jetées par terre. Le Président de la Cour d'appel a alors proposé de créer une commission conjointe pour organiser et inventorier les archives.

⁹³ Entretien avec Muḥammad al-Ḥāḡḡ, Directeur des archives de la Cour d'appel d'Aden, « Faḍīlat al-qāḍī Muḥammad al-Ḥāḡḡ, Muḍīr Maktab al-tawthīq bi-maḥkamat isti'nāf 'Adan », 24 août 2002, p. 18.

⁹⁴ Directeur adjoint du CNA, Rapport sur l'avancement du travail de la branche d'Aden, 25 décembre 2005, dans : Dossier de la branche d'Aden (1-22), CNA, Sanaa.

Les archives du Bureau d'authentification d'Aden comprennent aussi une grande quantité de registres historiques qui sont importants et qui ont besoin de restauration et d'une reproduction afin de préserver les originaux. Le Directeur du CNA a informé le Président de la Cour d'appel qu'il pouvait envoyer des personnes spécialisées pour nettoyer et reproduire les documents⁹⁵.

La Cour d'appel est aujourd'hui complètement détruite à cause du conflit civil et des bombardements de la coalition arabe qui l'ont frappée en 2015. Le Président de la Cour a estimé que 40 % des archives judiciaires et d'authentification ont été brûlées ou pillées⁹⁶.



Ill. 9. Destruction de la Cour d'appel.

9. Le Centre des archives militaires (CAM)

La Direction de l'encadrement moral des forces armées du ministère de la Défense de la République arabe du Yémen a commencé à s'intéresser aux archives militaires dès les années 1960. En raison de sa mission de soutien des révolutions du pays, elle a concentré ses efforts sur l'entretien du moral des forces armées et du peuple yéménite. Elle manquait de temps pour organiser les archives qui se sont accumulées en désordre dans les armoires et les magasins, en attendant le jour où elles pourraient être traitées avec des moyens modernes.

⁹⁵ Directeur du CNA, Rapport sur la visite d'Aden, 20 mars 2007, dans : Dossier de la branche d'Aden (1-22), CNA, Sanaa.

⁹⁶ Visite du Président du Conseil supérieur de la magistrature et de la Cour d'appel d'Aden, 28 février 2017.

En 1978, la Direction de l'encadrement moral a créé la Direction générale des archives. Celle-ci a collecté tous les numéros du journal *26 septembre*, le magazine de l'armée, ainsi que toutes les publications sur le Yémen, et elle a entrepris aussi de conserver les archives de la Direction. Les archivistes de la Direction de l'encadrement moral pour les forces armées ont participé à plusieurs formations organisées par le CNA de 1993 à 2002.

Les hauts dirigeants politiques ont compris l'importance des archives et la loi sur les archives de 1994, première législation sur les archives publiques et privées, puis la loi sur les archives de 2002 sont une étape positive pour déclencher l'intérêt et ont conduit en 2004 à la création du Centre des archives militaires (CAM)⁹⁷.

À la fin de 2002, le CNA a négocié avec le ministère de la Défense le versement des archives militaires au CNA comme il l'avait fait pour les archives du ministère des Affaires étrangères. Mais le ministère de la Défense a refusé de lui confier les siennes, au motif que la conduite des affaires nécessite d'avoir sous la main des matériaux particulièrement sensibles et des informations sur la sécurité de l'État.

Au Yémen, le noyau du CAM est le comité des archives militaires, créé en février 2004 par une décision du Directeur de l'encadrement moral. Il est chargé de l'inventaire et de la collecte des documents. Le comité a mis en œuvre des plans de sauvegarde des archives militaires dans tous les gouvernorats et a conseillé les académies militaires, les archivistes et le CNA au sujet de la mise en place du statut et de l'organigramme du CAM. Le comité a abouti à la création du CAM fin 2004 par un décret du Président de la République, commandant suprême des Forces armées⁹⁸. Créé treize ans après le CNA, le CAM est autonome par rapport à celui-ci, mais applique la loi et les règlements sur les archives.

En 2005, le CAM a signé une convention de coopération avec le CNA, qui a constitué le point de départ de la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions et d'événements pour l'amélioration de l'organisation et du traitement des archives militaires courantes et intermédiaires, l'un des axes principaux du développement du CAM. La coopération avec le CNA avait pour objectif de réaliser des formations conjointes pour qualifier les fonctionnaires du CAM dans la conservation et la restauration de documents ; de réaliser des formations au traitement des archives et à l'importance de l'archivage dans le cadre de la réforme administrative ; de participer aux visites de services d'archives étrangers en vue d'accéder à l'expérience d'autres pays dans ce domaine ; de préparer un plan général d'organisation des archives militaires et un règlement pour toutes les unités militaires ; enfin d'échanger des documents historiques pour sensibiliser le public civil et militaire à l'intérêt des archives.

⁹⁷ M. Ḥusrawf, « Tağribat idārat al-tawğiyya al-ma'nawī fi mağāl al-tawṭīq », 2004, p. 7.

⁹⁸ Décret du commandant suprême des Forces armées de 2004 sur la création du CAM, archives du CAM, Sanaa.

9.1. Les missions du CAM

Le CAM est responsable de la conservation des archives intermédiaires et des archives historiques militaires publiques et privées. Un décret du Ministre de la Défense de 2004 a précisé ses missions :

- collecter, organiser, conserver et restaurer les archives militaires, rechercher les documents militaires que ce soit à l'intérieur du Yémen ou à l'étranger si nécessaire et conserver les archives avec des outils et des matériels modernes ;
- trier et classer les documents selon un plan de classement et informatiser la gestion des archives ;
- préparer les magasins pour les archives en utilisant tous les moyens de sécurité, alerte incendie et antivol, en leur fournissant ainsi des moyens de stockage conformes aux normes internationales ;
- réaliser des formations pour les archivistes des forces militaires : sensibiliser les membres et employés des forces armées ; contacter tous les révolutionnaires et les combattants pour recueillir leur témoignage, leur *curriculum vitae* et enregistrer en vidéo le récit de leur combat ; diffuser la loi sur les archives n° 21 de 2002, qui est la première organisant les archives militaires et l'activité du CAM ;
- participer à la rédaction de l'histoire militaire du Yémen à partir des documents que le Centre a acquis pour parvenir à l'élaboration d'une histoire commune ;
- organiser les archives des forces armées et de la supervision pour assurer la performance et la rapidité d'accès aux documents et travailler sur la mise en place des archives intermédiaires dans toutes les unités des forces armées pour organiser les archives selon le calendrier de conservation ;
- recenser les institutions et les bâtiments militaires avec l'aide des commissions et des équipes spécialisées dans le domaine de l'archéologie, de l'histoire et de l'ingénierie pour préparer des plans, des images et des vidéos pour la diffusion et l'étude ;
- ouvrir les portes aux chercheurs et aux personnes intéressées par l'histoire militaire conformément à la loi sur les archives.

À l'instar du CNA, le CAM a aussi le droit de conserver des archives privées.

Le décret de création du CAM précise que le siège serait à la Direction de l'encadrement moral à Sanaa, dans le district al-Taḥrīr au centre de la capitale. Il est installé dans le bâtiment du Centre d'information militaire et, dans la mesure où le lieu est petit et que le volume d'archives du CAM est important, il a fallu agrandir les espaces de travail et les magasins. En 2005, le CAM a demandé la construction d'un bâtiment et le Directeur de l'encadrement moral a soutenu ce projet. La construction a commencé en juin 2005. Ce bâtiment se compose de quatre étages : le rez-de-chaussée pour le bureau d'accueil et la réception des archives, trois étages pour les bureaux et l'atelier de restauration, numérisation et microfilmage, et des magasins d'une capacité de 1.800 ml de documents.



Ill. 10. Les Archives conservées au CAM après traitement.

La Direction de l'encadrement moral a aussi attribué des magasins dans d'autres de ses bâtiments pour conserver les archives du CAM avant leur versement. La plupart des archives sont en vrac dans des malles métalliques, sacs de jute, caisses de bois et dans deux conteneurs. Le CAM a estimé que le total des archives conservées est de plus de quarante kilomètres linéaires (kml).

En septembre 2015, une frappe aérienne de la coalition arabe dirigée par l'Arabie saoudite a touché la Direction de l'encadrement moral et les magasins centraux de la Direction et du CAM. Un total de 20.000 boîtes d'archives vides a été détruit ainsi que 200.000 chemises pour conserver les documents⁹⁹. Le bâtiment a été touché (fenêtres cassées et fissures dans les murs) à cause du bombardement, mais les archives ne semblent pas avoir souffert.

9.2. Collecter les archives

Des révolutionnaires et combattants des révolutions de 1962 et 1963 représentent la source principale des acquisitions avant 2004 ; ils ont remis leurs archives sur cette période au CAM ; ces fonds sont riches d'une valeur historique et politique. Pour compléter ces fonds, il a été nécessaire d'organiser des réunions et des entretiens télévisés et de les décrire dans la base de données.

Au début de 2004, la Direction de l'encadrement moral a commencé à collecter les archives, mettant en œuvre des instructions du Président de la République. Après la

⁹⁹ Entretien avec 'Ābid al-Tawr, Directeur du CAM, 18 août 2016, Sanaa.

création du CAM, elle a réalisé, en 2005 et 2006, une enquête de terrain pour collecter les archives militaires conservées par la Marine et protection des côtes, la Garde républicaine, la 117^e brigade d'Infanterie et une autre division militaire. Le CAM a mis en œuvre un plan pour tous les gouvernorats au niveau officiel et pour les documents restés en mains privées, puis, un groupe de travail a été mis en place dans chaque institution pour regrouper et collecter les archives, qui ont été versées en partie au CAM¹⁰⁰. Le CAM a ainsi rassemblé une vingtaine de kml en provenance des magasins de la Direction de l'encadrement moral, notamment des documents sur les révolutions du 26 septembre et du 14 octobre ou bien sur la présence ottomane et l'occupation britannique¹⁰¹. Les documents contiennent des photographies rares sur la présence ottomane (1872-1918), la période imamite (1918-1962) et les premières années de la République. Il reste encore 40 kml conservés dans les unités militaires qui doivent être traités et versés au CAM. Mais ce dernier ne peut pas recevoir toutes les archives militaires à cause de la capacité limitée du bâtiment.

Le CAM a trié, classé et inventorié 12 kml d'archives militaires accumulées¹⁰². Le CAM s'intéresse au document depuis son arrivée jusqu'à sa conservation dans les magasins : on enregistre les documents arrivés en consignait la date de création, le sujet, la date d'arrivée, la source du document, s'il s'agit d'un original ou d'une copie et le type de documents (papier, film vidéo, microfilm...) ; le Service donne ensuite un numéro identifiant chaque document pour suivre ses mouvements. Puis le document est décrit avec indication du niveau de description (fonds, dossier et pièce) ; la description contient la plupart des éléments de la norme ISAD (G)¹⁰³.

10. Conclusion

Tout au long de son histoire, le Yémen a connu une grande instabilité politique en raison des guerres extérieures et intérieures. Le pays a été affecté par des conflits internes opposant des imams désireux de prendre le pouvoir. S'y ajoutaient les ambitions des puissances étrangères dont les Ottomans et les Britanniques qui voulaient en prendre le contrôle parce qu'il est situé dans un endroit stratégique et surplombe la mer Rouge et la mer d'Arabie. Les Ottomans ont dominé le Yémen du Nord de 1872 à 1918 et les Britanniques ont tenu Aden et les provinces du Sud du Yémen de 1839 à 1967.

¹⁰⁰ 'Ābid al-Tawr, Directeur du CAM, « Note sur les étapes de création et développement du Centre des archives militaires », 2008, dans : Dossier étapes de création et développement du CAM, 2008.

¹⁰¹ Directeur du CAM, « Réponse au questionnaire rempli par les utilisateurs publics pour l'analyse des besoins et de l'existant au CNA », 5 mars 2013, Sanaa.

¹⁰² « Réponse au questionnaire rempli par les utilisateurs publics pour l'analyse des besoins et de l'existant au CNA », 5 mars 2013, Sanaa.

¹⁰³ CAM, Base de données pour les documents papier, août 2006, CAM, Sanaa. La norme ISAD (G) est la norme générale et internationale de description archivistique, adoptée par le Comité sur les normes de description-ICA (Conseil international des archives).

La succession souvent violente de ces régimes a provoqué d'importantes pertes d'archives. Quand les Ottomans ont quitté le Yémen en 1918, ils ont emporté la plupart des documents essentiels, provoquant ainsi leur dispersion dans les archives turques à Istanbul. Il en reste toutefois une petite partie conservée par des particuliers, notamment des documents personnels ou des titres de propriété. De même les Britanniques ont emporté la plupart des documents de leur gestion du Yémen du Sud en 1967. D'autres pratiques administratives ont gêné la conservation des archives. En raison de la rareté du papier au Yémen, il arrivait que l'Imam Yaḥyā donne l'ordre de réutiliser les documents ottomans et d'écrire sur le verso des pages, ce qui endommagea la plupart de ces documents, déchirés en plusieurs morceaux ou réécrits. Les imamats (1918-1962) ont suivi les méthodes administratives des Ottomans. Quant aux Britanniques, ils ont imposé les leurs à Aden mais, dans les provinces du Sud, les sultanats et les états ne les ont pas appliquées.

Du côté du gouvernement et de l'administration, le Yémen du Nord (République arabe du Yémen) a hérité en 1918 du système d'administration du pays par les Ottomans et, en 1962, il a été influencé par ceux de l'Égypte et du Soudan, d'une part, et, d'autre part, par le système administratif britannique en vigueur au Sud (République démocratique populaire du Yémen). Malgré plusieurs tentatives pour organiser et développer la conservation des archives dans les ministères et les institutions gouvernementales, ces efforts n'ont pas abouti en raison du manque de sensibilisation des fonctionnaires, des dirigeants et de la société civile en général.

Personne ne s'est intéressé aux archives après la Révolution de 1962, mais quand, en 1963, l'Ambassade du Yémen à Paris a informé Sanaa que l'Imam Aḥmad détenait cinq millions de livres au Crédit Suisse à Paris, l'État a nommé un comité des archives pour rechercher les documents nécessaires pour récupérer ces fonds. Ce comité était le premier chargé de collecter les archives au Yémen. La seconde initiative a été la création du CYER en 1972. Sa mission est alors de collecter tout ce qui concerne le patrimoine et les révolutions yéménites pour en écrire l'histoire. Le premier document est entré au CYER en 1979 et le dernier en 1991. Mais cela ne constituait pas une véritable politique de collecte des archives publiques et privées. Il n'existait aucun règlement organisant les archives au CYER. Le Yémen du Sud s'est lui aussi intéressé à la conservation du patrimoine, en créant en 1974, deux ans après la création du CYER à Sanaa, le CYRCAM à Aden.

En 1984, un comité des archives a été créé au Bureau de la Présidence de la République et a d'abord été chargé de collecter les documents comme la correspondance sous l'Empire ottoman (1536-1918) et les imamats (1918-1962), les plans, rapports et titres fonciers. Le Comité a ensuite entrepris de collecter les archives conservées dans les institutions gouvernementales.

Ce comité était le noyau du futur Centre national des archives qui fait l'objet des sections 3 et 4. Après la réunification des deux Yémen au sein de la République du Yémen en mai 1990, une nouvelle stratégie d'archivage est apparue. Le Centre national des Archives a été créé à Sanaa en 1991 et rattaché au bureau de la Présidence de la République. Ce rattachement a donné au CNA l'autorité sur les ministères et les institutions

gouvernementales pour organiser les archives administratives et collecter les archives historiques. La stratégie nationale en matière d'archivage comporte deux volets. Le premier consiste à collecter les archives qui sont conservées dans toutes les institutions gouvernementales ainsi que les archives privées intéressant l'histoire du pays. Le second volet est la copie des archives qui concernent le Yémen à l'étranger, en Turquie, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays.

La conservation des archives publiques est dans l'intérêt de l'État et le législateur doit assurer leur pérennité et leur accessibilité sans limite de durée. Au Yémen, cette fonction de conservation et d'accessibilité a été progressivement confiée au Centre national des archives (CNA) qui est chargé du contrôle scientifique et technique de la conservation des archives dans les institutions depuis la création des documents jusqu'à la préparation de leur versement, d'évaluer les manques des services d'archives en matière de conservation, de mettre en valeur les archives.

Le CNA a connu plusieurs succès. D'abord par l'établissement du plan de classement, de tri, d'évaluation, de description, en un mot dans l'organisation des archives trouvées en vrac. Le CNA a aussi fourni son aide pour les équipements nécessaires à l'organisation des archives et obtenu le droit à des rémunérations pour les archivistes par le biais du comité principal permanent des archives. Toutefois, faute d'espace, le CNA ne peut conserver toutes les archives de l'État. Il s'est trouvé lui-même limité par le manque de moyens financiers, techniques et humains. Le CNA a néanmoins entrepris une action importante de sauvegarde de la mémoire et du patrimoine de l'État.

Le CNA a par ailleurs rencontré des problèmes pour organiser les archives des quelques institutions, gouvernorats ou districts qui ne pouvaient pas acquérir les équipements, ni payer les salaires des archivistes. Quelques directeurs n'étaient pas intéressés non plus par la coopération avec le CNA, parce qu'ils avaient peur que les fonctionnaires du Centre fouillent dans leurs documents.

Après 2009, le Centre a connu plusieurs crises qui ont interrompu son développement. Nous avons rappelé plusieurs difficultés qui ont aggravé ces crises : l'insuffisance du budget, du matériel, le manque de formation interne et externe du personnel du CNA et des archivistes des institutions gouvernementales, l'éclatement des sites et des sièges de décision, l'inachèvement des règlements et des instructions archivistiques.

Les événements survenus au Yémen depuis 2011, i. e. la guerre interne et l'agression étrangère depuis 2015, ont malheureusement tari les principales sources de financement de l'État, fragilisant certains projets en cours, détruisant une partie des fonds et des bâtiments et entraînant une paralysie complète du CNA. En effet, la situation s'est aggravée le 26 mars 2015 quand la coalition militaire arabe conduite par l'Arabie saoudite a déclaré la guerre aux Houthis qui détiennent le pouvoir à Sanaa, la capitale du Yémen. Les avions de la coalition ont déversé sur le Yémen plus de 200.000 bombes. À ce jour, leurs frappes aériennes ont touché non seulement les institutions gouvernementales à Aden, Taz, Sanaa, Saada et d'autres villes, mais aussi les maisons et les hôpitaux.

La plupart des institutions gouvernementales, dont les centres d'archives de Taz, d'Aden, de Saada, et trente-huit autres dans les villes de Sanaa, 'Amrān, al-Ḥudayda,

Mārib, Damār, al-Maḥwīt et al-Bayḍa, ont été détruites ou brûlées du fait de cette guerre qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Les archives ont aussi souffert. Or, les archives du Yémen constituent un patrimoine historique exceptionnel dans la région : elles remontent à près de 500 ans et couvrent l'histoire du pays depuis l'époque ottomane jusqu'à nos jours.

Bibliographie

Abréviations

- CAM = Centre des archives militaires, Sanaa
- CEFAS = Centre français d'archéologie et de sciences sociales, Sanaa
- CNA = Centre national des Archives, Sanaa, Aden, Hadramaout
- CYER = Centre yéménite d'études et de recherches, Sanaa
- CYRCAM = Centre du Yémen pour la recherche culturelle, les antiquités et les musées, Aden

Sources

Archives

Archives du CAM, Sanaa

- Dossier des décrets, 2004
- Dossier, Étapes de création et développement du CAM, 2008
- Dossier, Base de données pour les documents papier, 2006

Archives du CEFAS, Sanaa

- Rapport d'activité 2015, 2016,
http://cefas.cnrs.fr/IMG/pdf/rapport_cefas_2015_final.pdf (consulté juin 2022).

Archives du CNA, Sanaa

- Dossier, Arnaud Ramière de Fortanier, 1989
- Dossier, Inventaire de l'année 2013, mars 2014
- Dossier, Muḥammad al-Sabbān, 1989
- Dossier, Rapport annuel d'activité, 2008-2009
- Dossier 1-2, Décret de création du CNA, 1991
- Dossier 1-6, Décision, 2002
- Dossier 1-10, Plan annuel, 2009
- Dossier 1-19, Branche du CNA à Say'ūn, 2005-2016
- Dossier 1-22, Branche du CNA à Aden, 2002-2016
- Dossier 1-31, Branche du CNA à Aden, 2006-2017
- Dossier 1-32, Branche du CNA à Aden, 2005-2015

- Dossier 1-34, Branche du CNA à Say'ūn, 2003-2016
- Dossier 3, Archives du comité des archives 1984-1990
- Dossier 4-27, Évaluation de Charles Kecskeméti, 1997
- Dossier 5-1, Enquête sur l'organisation des archives, 1999-2002
- Dossier 5-9, Enquête sur l'organisation des archives, 2002-2014

Archives du CYER, Sanaa

Registre des archives du CYER depuis 1971

Archives nationales (Royaume-Uni)

L/E/6-7 ; L/MAR ; L/PJ/7-8 ; L/PS ; P (mainly Bombay) ; R/20 (including records of post-1937 colonial period)

Archives nationales de France, Pierrefitte-sur-Seine

Dossier, CIA, Yémen, 20030318/72.13, 1950-1993

Bulletin officiel, lois et règlements (ordre chronologique)

Bulletin de la Banque centrale du Yémen, 2008. En ligne,

<http://centralbank.gov.ye/ReportExchange.aspx> (consulté 05 juin 2022)

Bulletin officiel 4 du 20 juillet 1972, CYER, Sanaa.

Loi n° 20 de 1974 sur la création du Centre du Yémen pour la recherche culturelle,

Journal officiel, CYRCAM, Aden.

Loi n° 24 de 1976 sur le règlement du Centre yéménite pour la recherche culturelle,

les antiquités et les musées, *Journal officiel*, CYRCAM, Aden.

Décret n° 7 de 1978 sur la modification de l'organisation du CYER.

Bulletin officiel 4 du 20 avril 1984, CNA, Sanaa.

Constitution du 16 mai 1991 modifiée par référendum le 20 février 2001.

Lois sur les archives de 1994 et 2002.

Entretiens, questionnaire

Directeur du CAM, « Réponse au questionnaire rempli par les utilisateurs publics pour l'analyse des besoins et de l'existant au CNA », Sanaa, 5 mars 2013.

Entretien avec Muḥammad al-Ḥāḡḡ, Directeur des archives de la Cour d'appel d'Aden, « Faḍīlat al-qāḍī Muḥammad al-Ḥāḡḡ, Mudīr Maktab al-tawthīq bi-maḥkamat isti'nāf 'Adan », *Ṣaḥīfat al-ayyām* [Les jours] 3648, 24 août 2002.

Entretien avec le Directeur de la branche du CYER à Aden ; publié, voir sous Études : Sans nom d'auteur. 11 févr. 2006.

Entretien avec 'Alī Abū al-Riḡāl, Directeur du CNA, Sanaa, 11 mai 2013.

Entretien avec Ṣādiya al-Iryānī, responsable d'archives, CYER, Sanaa, 29 août 2013.

Entretien avec 'Abd al-'Azīz al-Maqālīḥ, Directeur du CYER, Sanaa, 26 août 2013.

Entretien avec Muršid Ṣamsān Aḥmad, Directeur de la branche du CYER à Aden, Aden, 30 janvier 2014.

Entretien avec ‘Alī Abū al-Riġāl, Directeur du CNA, Sanaa, 11 août 2016.

Entretien avec ‘Abid al-Tawr, Directeur du CAM, Sanaa, 18 août 2016.

Études

Abū al-Riġāl, ‘Alī. 2003. « Al-waṭā’iq wa-al-tawṭīq » [Les documents et la documentation], dans : ‘Afif, Aḥmad Ġābir (dir.), *Al-mawsū‘a al-yamanīyya* [Encyclopédie yéménite], Sanaa, Mu’assasat al-‘afif al-ṭaqāfiyya, vol. 4, p. 313-318.

_____. À paraître. « Al-Markaz al-waṭanī li-al-waṭā’iq : al-mas’ūliyya wa-al-dawr » [Le Centre national des archives : responsabilité et rôle], Actes du colloque « Al-tārīḥ al-yamanī bayn al-tadwīn wa-al-tawṭīq » [L’histoire yéménite entre écritures et archivage], Sanaa, al-Markaz al-‘amm li-al-dirasāt wa-al-buḥūṭ wa-al-iṣḍār, 2004.

Al-Akwa‘, Muḥammad ‘Alī. À paraître. « Ma‘ al-tawṭīq » [Mon expérience de l’archivage], Actes du colloque « Al-tārīḥ al-yamanī bayn al-tadwīn wa-al-tawṭīq » [L’histoire yéménite entre écritures et archivage], Sanaa, al-Markaz al-‘amm li-al-dirasāt wa-al-buḥūṭ wa-al-iṣḍār, 2004.

_____. 2004. *Aḥdāt tawrat 1955* [Les événements de la Révolution en 1955], Sanaa, Librairie Ḥālīd b. al-Walīd.

Al-‘Arāsī, Šafīqat ‘Abd Allāh. 2004. « Al-siyāsa al-barīṭāniyya fī musta‘marat ‘Adan wa-maḥmiyyātihā 1937-1945 » [La politique britannique dans la colonie d’Aden et les protectorats, 1937-1945], Mémoire de master, Aden, Ġāmi‘at ‘Adan.

Alexandra, Nicol. 1983. « Centralisation et décentralisation des Archives en Angleterre et au pays de Galles », *La Gazette des archives*, p. 161-174.

Bā Rā’s, ‘Abd al-Qādir. 10 mars 2015. « Markaz al-dirasāt wa-al-buḥūṭ al-yamanī fī ‘Adan. Siyāsāt al-taḥmīš aḍurt bi-ṣarḥa al-ṭaqāfi » [Le Centre d’études et de recherche yéménite à Aden. Les politiques de marginalisation ont endommagé son édifice culturel], *Šaḥīfat ‘Adan al-Ġad* [Aden demain].

Bā Šarra, Šālīḥ. À paraître. « Al-tārīḥ, al-mu’arriḥ, al-mašādir, al-tafsīr al-tārīḥī (isti‘rāḍ naqdī li-al-muškala ma‘ al-tarkīz ‘alā tārīḥ al-Yaman al-ḥadīṭ wa-al-mu‘ašīr : al-mašādir, al-mašā‘ib al-hulūl) » [L’histoire, l’historien, les sources, l’interprétation historique (un examen critique du problème avec un accent mis sur l’histoire du Yémen moderne et contemporain : les sources, les difficultés et les solutions)], Actes du colloque « Al-tārīḥ al-yamanī bayn al-tadwīn wa-al-tawṭīq » [L’histoire yéménite entre écritures et archivage], Sanaa, al-Markaz al-‘amm li-al-dirasāt wa-al-buḥūṭ wa-al-iṣḍār, 2004.

Burgat, François & Éric Valet. 2012. *Le Yémen vers la République : iconographie historique du Yémen, 1900-1970*, Sanaa, Centre français d’archéologie et de sciences sociales.

Dirham, Rafīq Yāsīn. À paraître. « Lamḥa tārīḥiyya ‘an al-waṭā’iq wa-al-tawṭīq fī al-Yaman » [Aperçu historique sur les documents et sur la documentation au Yémen], Actes du colloque « Al-tārīḥ al-yamanī bayn al-tadwīn wa-al-tawṭīq » [L’histoire yéménite entre écritures et archivage], Sanaa, al-Markaz al-‘amm li-al-dirasāt wa-al-buḥūṭ wa-al-iṣḍār, 2004.

- Douglas, John Leigh. 1983. *The Free Yemeni Movement 1935–1962*, Londres, University of London.
- Ḥaddād, Muḥammad. 1986. *Tārīḥ al-Yaman al-siyāsī* [Histoire politique du Yémen], Le Caire, Dār al-kutub.
- Hamdānī, ‘Abd al-Ḥādī. 1990. *Al-tanmiya al-idāriyya fī al-Ġumhūrīyya al-yamaniyya : dirāsa nazariyya wa-taṭbīqīyya* [Le développement administratif dans la République du Yémen : étude théorique et pratique], Damas, Dār al-‘aṣr.
- Ḥusrawī, Muḥsin. À paraître. « Tağribat Idārat al-tawğīyya al-ma’nawī fī mağāl al-tawṭīq » [L’expérience de la Direction de l’encadrement moral dans le domaine de l’archivage], Actes du colloque « Al-tārīḥ al-yamanī bayn al-tadwīn wa-al-tawṭīq » [L’histoire yéménite entre écritures et archivage], Sanaa, al-Markaz al-‘āmm li-al-dirasāt wa-al-buḥūṭ wa-al-iṣdār, 2004.
- Kenderova, Stoyanka. Juillet 2011. « Les documents sur l’histoire du Yémen à l’époque ottomane conservés à la Bibliothèque nationale de Bulgarie à Sofia, 1^{ère} partie : Les documents en langue turco-ottomane à caractère financier », *Chroniques du manuscrit au Yémen* 12. En ligne : <https://journals.openedition.org/cmy/1916>
- _____. Janvier 2012. « Les documents sur l’histoire du Yémen à l’époque ottomane conservés à la Bibliothèque nationale de Bulgarie à Sofia, 2^e partie : Documents en langue turque ottomane à caractère politique et documents sur l’histoire de la médecine », *Chroniques du manuscrit au Yémen* 13. En ligne : <https://journals.openedition.org/cmy/1930>
- _____. Juillet 2012. « Les documents sur l’histoire du Yémen à l’époque ottomane conservés à la Bibliothèque nationale de Bulgarie à Sofia, 3^e partie : Documents en langue turque ottomane du fonds de Sanaa et documents en langue arabe », *Chroniques du manuscrit au Yémen* 14. En ligne : <https://journals.openedition.org/cmy/1929>
- Al-Maqbalī, Ḥusayn. 1986. *Mudakkirāt al-Maqbalī* [Mémoires d’al-Maqbalī], Damas, Dār al-fikr.
- Al-Matri, Hamid. 2019. « Grande négligence et futilité infini des propriétés de *waqf* », *Al-‘itiṣām* 02/2019.
- Al-Mūsī, Iṣām Sulaymān. 2011. « Al-waraq wa-taṭawwur ṣinā’atuhu fī al-‘aṣr al-‘Abbāsī ka-wasīlat ittiṣāl fā’ila » [Le développement de la fabrication du papier à l’époque abbaside : un moyen efficace de communication], *Revue de l’Université de Damas* 27/3-4, p. 211-252.
- O’ballance, Edgar (tr.). 1990. *The war in the Yemen*, Le Caire, Maktabat madbūlī. Trad. anglaise de ‘Abd al-Ḥālīq Muḥammad Lāṣīd, *Al-Yaman, al-tawra wa-al-ḥarb ḥattā 1970* [Le Yémen, la Révolution et la guerre jusqu’en 1970].
- Regourd, Anne. À paraître. « Yemeni Cultural Patrimony in Manuscript Form: Several Decades of Public Policy ».

- Sālim, Muṣṭafā Sayyid. 1985. *Watā'iq yamaniyya : dirāsa watā'iqiyya tāriḥiyya* [Documents yéménites : étude documentaire historique], Le Caire, al-Maṭba'a al-fanniyya [2^e éd.].
- Sanabānī, Muḥammad. 2005. « Naḥwa binā' arṣif waṭanī yamanī qādir 'alā al-muwākiba wa-al-mušāraka fī muḡtama' al-ma'lūmāt » [Vers une construction des archives nationales du Yémen capable de suivre et de participer à la société de l'information], *Al-arabiyya* 3000/48, p. 265-302.
- Sans nom d'auteur. 1971. « Les archives administratives et le système anglais des *Departmental Record Officers* », *La Gazette des archives* 75, p. 191-194.
- Sans nom d'auteur. 11 févr. 2006. « Le Centre des études à Aden contient divers documents historiques », *Ṣaḥīfat 14 uktūbir* [Le journal du 14 octobre], p. 4.
- Sans nom d'auteur. 28 fév. 2017. Visite du Président du Conseil supérieur de la magistrature et de la Cour d'appel d'Aden, *Aden al-Ġad* [Aden demain]. En ligne, <http://adengd.net/news/247296/#ixzz4dp0Tv2> (consulté le 5 avril 2017 ; ce lien n'est plus valide)
- Saqqāf, Ġa'far Muḥammad. 2011. « *Al-watā'iq wa-al-tawṭīq al-'ilmī li-turāṭinā : nuqūṣ wa-maḥṭūṭāt* » [Les archives et documentation scientifique de notre patrimoine : inscriptions, manuscrits], Sanaa, Markaz 'ibādī li-al-dirāsāt wa-al-našr.
- Ṭawāf, 'Alī. 2007. *Taṭawwur ḥifz wa-tanzīm al-watā'iq fī al-Yaman* [Le développement de la conservation et de la gestion des documents au Yémen], Sanaa, éd. 'Alī Ṭawāf.
- _____. 2011. « Ḥifz al-watā'iq ḥilāl fatrat al-ḥukm al-'uṭmānī li-al-Yaman » [La conservation des documents pendant la domination ottomane au Yémen], Actes de la conférence internationale « Al-Yaman fī al-'aṣr al-'uṭmānī » [Le Yémen à l'époque ottomane], décembre 2009, Sanaa, CAN.
- Tawaf, Mohammed. 2019. « L'évolution de la politique d'archivage au Yémen, des origines (années 1960) jusqu'aux évolutions technologiques actuelles », Thèse de doctorat, Paris, École nationale des chartes.
- _____. Juil. 2022, « Obituaire / **نعبي وفاة** Cadi 'Alī Aḥmad Abū al-Riġāl (1932-2022) », *nCmY* 15, p. 1-8.